



Comité local de concertation

2nd réunion
10 juillet 2015

Comité local de concertation du 10 juillet 2015

Suivi du dossier : Martin Renard

V1 | juin2015





Michel Bauer
1^{er} adjoint de Lacanau



Sommaire de la réunion



1 | La démarche Agenda 21

Premiers éléments validés par le Comité de pilotage

2 | Quelle méthodologie pour notre Agenda 21?

SPIRAL

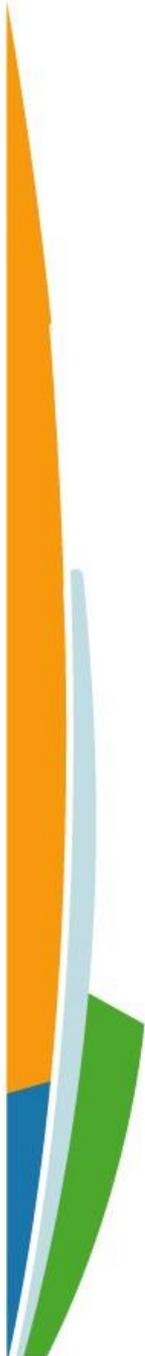
Visions + 21

3 | Le Pays-Médoc, un PNR, une Charte, un Agenda 21

Présentation de la Charte et de ses objectifs

4 | Un diagnostic de territoire

Une vision globale et à jour du territoire

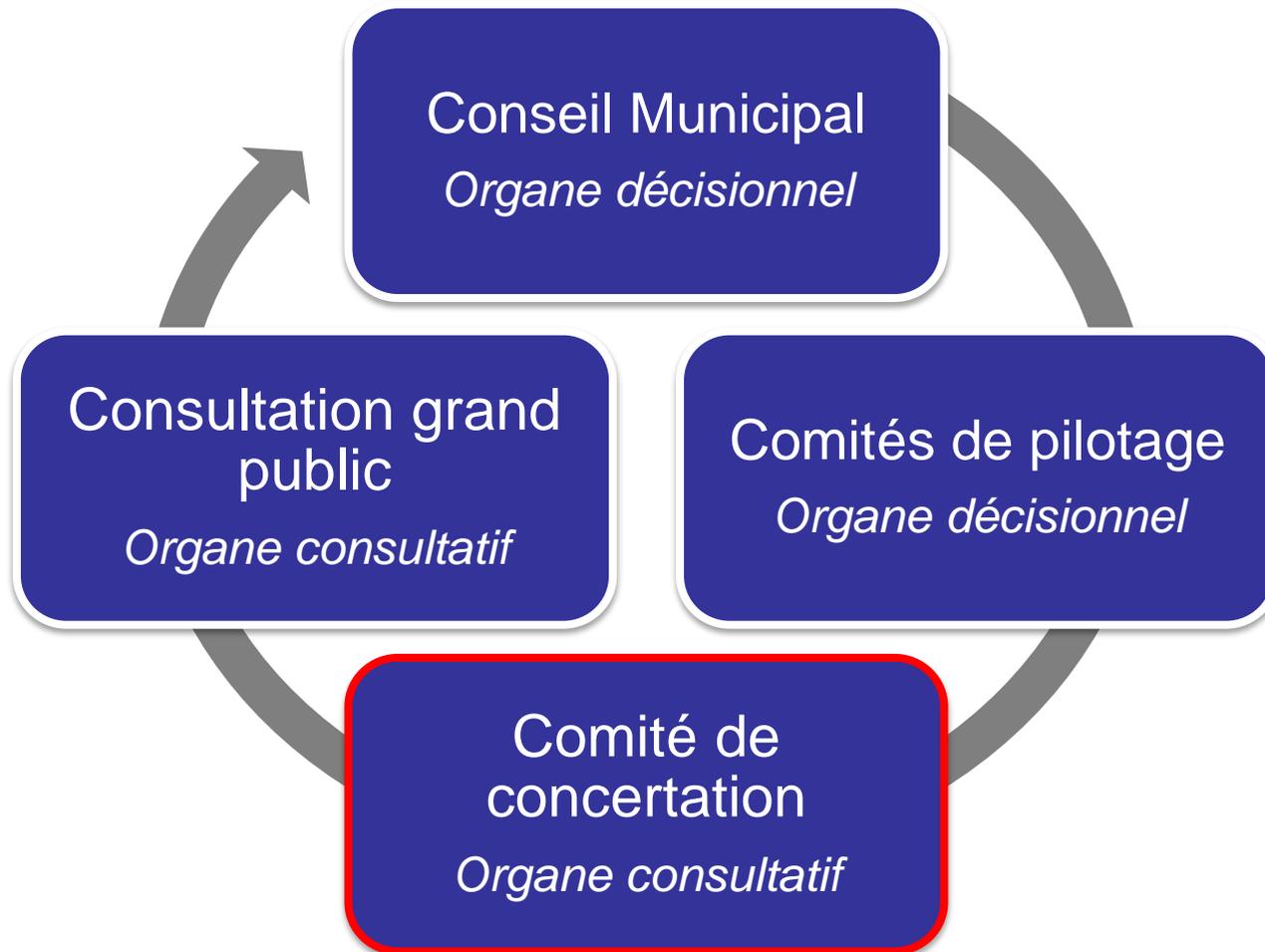


Rappel des principes du Comité de concertation



Pourquoi un Comité local de concertation?

Présentation du rôle de cette instance et de son positionnement





Pourquoi un Comité local de concertation?

Présentation du rôle de cette instance et de son positionnement

Un Président : Monsieur le Maire

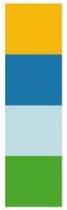
Des membres : Elus et représentants de la société civile, d'associations, de partenaires de la commune, d'acteurs économiques....

Une organisation et un suivi technique : Service urbanisme et aménagement de la commune

IMPORTANT

Le Comité local de concertation est un organe consultatif, aucun vote et aucune délibération ne seront pris en son sein concernant les projets de la commune.

Ce Comité participe à l'élaboration et donne son avis sur l'orientation des projets, mais le Conseil Municipal est le seul organe apte à arbitrer et valider les projets.



Pourquoi un Comité local de concertation?

Présentation de la Charte de participation

Article 4 | Diffusion

Certains documents transmis lors des comités de concertation de Lacanau. Les membres sont tenus au principe de ne pas divulguer de documents qui relèveraient du secret statistique et égal études, lorsque leur caractère confidentiel sera mentionné. Les membres du cadre de ce comité sont libres de droit et leur communication est libre.

Article 5 | Bilan et restitution

Toutes les actions et démarches de concertation font l'objet d'un bilan accessible, soit sous forme de compte rendu, soit sous forme de restitution.

Concernant les documents d'urbanisme à portée réglementaire, le bilan sera arrêté par le Conseil Municipal et déposé auprès de la Mairie de Lacanau conformément à l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme.

Article 6 | Les engagements du participant

L'adhésion au comité de concertation est volontaire, libre et sans contrepartie. Elle est matérialisée par la signature de la présente charte de participation.

Je soussigné(e) Mme, M.

Représentant désigné par la structure

M'engage à

- ✓ participer personnellement aux différentes réunions et faire représenter qu'en cas d'absence nécessaire
- ✓ contribuer activement à la démarche en faisant part de mon point de vue et en partageant mon expertise,
- ✓ respecter les principes de fonctionnement du comité de concertation.
- ✓ favoriser la diffusion de l'information et de l'avancement de la démarche au près de ma structure et de mon entourage.
- ✓ respecter les conditions de diffusion de certaines informations sensibles qui me seraient communiquées dans le cadre de la mission, sous réserve d'une justification sérieuse de caractère sensible (secret statistique, ...)
- ✓ Autorise la Mairie de Lacanau à mentionner ma participation au comité de concertation et à diffuser les comptes rendus de la réunion après validation.

Fait à :

Le :

Signature :

Contact :
Mairie de Lacanau
Martin RENARD - Chargé de mission Urbanisme
developpement.durable@mairie-lacanau.fr

Article 1 | Objectifs du Comité local de concertation

Faire émerger un débat et des propositions autour de la concertation et leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Apporter une expertise citoyenne sur les grands projets techniques, rarement débattus avec le grand public.

Se faire le relais auprès des associations et de la population pour l'élaboration des projets municipaux et l'avancement des démarches en cours.

Le travail en intelligence collective recherche la coopération entre différentes parties prenantes du territoire, grâce à des échanges et des concertations.

Participer activement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Agenda 21 sur la commune. Le comité de concertation pourra être amené à être consulté à l'occasion de la mise à jour de ces documents.

Article 2 | Composition

Le nombre de membres du comité de concertation est fixé à 10 personnes afin de faciliter les prises de paroles individuelles et collectives.

La liste des membres est proposée par le Maire de Lacanau. Elle se compose de représentants des associations environnementales, de représentants des associations de citoyens, de représentants des propriétaires et des usagers.

Article 3 | Principes de fonctionnement

Les membres seront choisis pour représenter leur territoire. La prise de parole ne doit pas se faire dans un intérêt individuel mais dans un intérêt général qui est ici recherché.

Tout en exprimant le point de vue de sa structure, le membre doit se positionner par rapport aux enjeux de la concertation collective.

La finalité du dispositif est de produire, dans la mesure du possible, une juxtaposition d'avis individuels sur les enjeux de la concertation. Ce processus de concertation doit être contradictoire entre les membres du comité de concertation. Si des divergences perdurent, le comité de concertation pourra être amené à être consulté à l'occasion de la mise à jour de ces documents.

Chaque membre doit s'engager à respecter dans les réunions les membres du groupe ainsi que l'équipe encadrante, et à ne pas être exclu(e) par le Président du Comité de concertation.

L'information délivrée aux membres sera la plus complète possible et sera complétée par la documentation. Chaque membre du comité de concertation devra être informé(e) de la date de la réunion et de l'importance de sa participation. Une participation régulière et active sera attendue. Une participation ponctuelle ne serait pas suffisante pour remplir correctement la mission du comité de concertation.

Les réunions du Comité de concertation se tiendront le vendredi après-midi, ou sur une journée complète, à la Mairie de Lacanau. Les dates de réunion par mail et par téléphone.

Charte de participation

Charte de participation
Comité local de concertation
Mairie de Lacanau

Contexte

Avec la volonté de développer une participation citoyenne à l'élaboration des documents d'urbanisme et l'apport de points de vue citoyens sur les projets de la municipalité, le Conseil Municipal de Lacanau souhaite mettre en place un Comité local de concertation.

Ce Comité a pour vocation de donner un cadre d'expression à la démocratie locale en y intégrant des personnes issues de la vie associative, du secteur économique, des élus ou bien encore des représentants de conseils de quartier.

Pour faciliter la prise de parole et l'expression de tous les points de vue représentés au sein de ce Comité, le nombre de personnes membres de cette instance devra être restreint (Cf. Article 2 de la présente Charte). Des séances de débat et de restitution des travaux réalisés dans le cadre de ce Comité pourront avoir lieu dans le cadre de forums grand public ouverts à tous.

Instance de réflexion et non de décision sur les projets de la municipalité, ce Comité n'aura pas à se positionner, valider ou invalider les choix qui seront pris en aval de ces réflexions par le Conseil Municipal. Tous les débats, remarques, propositions qui pourront émerger de ce Comité seront retranscrits et compilés.

Cette charte de participation présente les modalités et les principes qui régissent le déroulement du Comité de concertation mis en place par la commune de Lacanau. Elle vaut « contrat d'engagement » entre les parties, la commune de Lacanau d'une part et vous qui participez au comité de concertation d'autre part.

Qu'est-ce qu'un comité de concertation ?

Ce dispositif ponctuel de démocratie participative vise à confier à un groupe de citoyens, représentant la population du territoire dans sa diversité, le soin de donner un avis collectif sur un enjeu d'intérêt général. Cet avis, construit autour de sessions de formation et de débats, a pour vocation d'éclairer la décision publique. La connaissance initiale des participants sur le sujet à traiter n'est pas recherchée puisqu'il est prévu de donner, aux participants, les informations nécessaires à une bonne compréhension des enjeux et pratiques liés à la question posée.

La mise en place d'un Comité de concertation pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme est régie par l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme.



Pourquoi un Comité local de concertation?

Organisation et méthodologie de travail du Comité

Organisation

Convocations par mail et courrier aux réunions, bien indiquer un contact fixe pour chaque représentant de chaque structure.

Des réunions sur une demie journée ou une journée complète, toujours le vendredi.

Une mobilisation trimestrielle, voir plus si besoin.

Rapporteur de séance: Dominique Florance – DGAS – Mairie de Lacanau.



1 | La démarche Agenda 21



1 | La démarche Agenda 21

1.1 | Pourquoi une démarche Agenda 21?

Pourquoi une démarche Agenda 21?

Un constat accablant

Quelques chiffres

- Si chaque être humain consommait autant de ressources qu'un Français, il faudrait l'équivalent de deux planètes supplémentaires pour subvenir durablement aux besoins de l'humanité
- 50% des fleuves et lacs européens gravement pollués.
- En un siècle plus de 15% des forêts du monde ont disparu.
- 20% de la population mondiale consomme 80% des richesses produites et produit 50% des émissions de CO².
- Depuis 2002, les dépenses en énergie des ménages ont augmenté de 7,5%
-

6 milliards d'habitants supplémentaires sur les 200 dernières années!

10 millions il y a 10 000 ans

7,2 milliards en 2012

Et 9,6 milliards en 2050



Pourquoi une démarche Agenda 21?

Définition du développement durable



Une prise de conscience internationale....

« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ... »

Rapport Bruntland ; Nation Unies ; 1987

...et nationale

« LE PEUPLE FRANÇAIS CONSIDÉRANT que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; {...} Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins {...}. Proclame : Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005

Pourquoi une démarche Agenda 21?

Une ADN commune à tous les agendas 21



Des finalités communes

Pour le pilier social

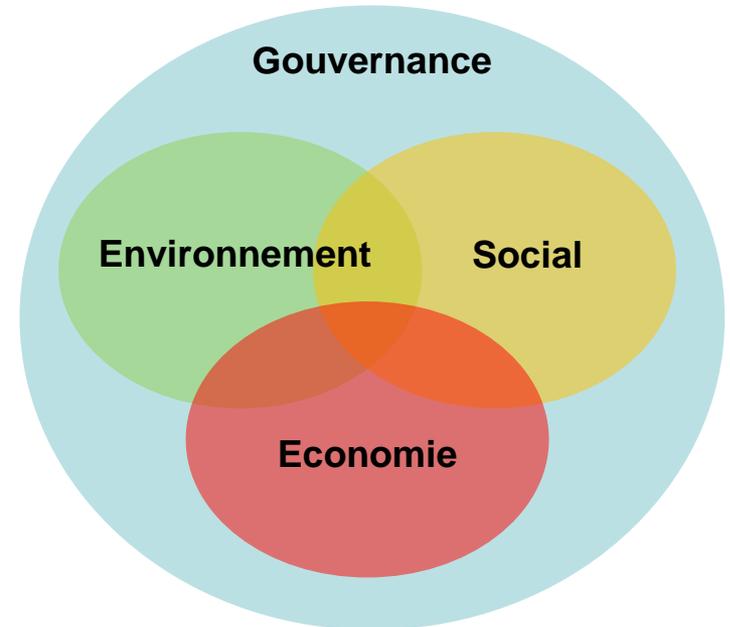
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité

Pour le pilier environnemental

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et ressources

Pour le pilier économie

- Des modes de production et de consommation responsables



Des éléments communs

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité de la démarche
- Evaluation
- Stratégie d'amélioration continue

Tous les projets doivent répondre à une ou plusieurs de ces finalités et s'organiser autour des éléments communs

Pourquoi une démarche Agenda 21?

Les leviers, capacités des collectivités locales



Le patrimoine de la collectivité

Les décisions d'aménagement

Les services publics

Les politiques sectorielles

L'organisation territoriale

Communication / sensibilisation



1 | La démarche Agenda 21

1.2 | Présentation de la démarche



Présentation de la démarche

Quelle articulation au niveau local?

Une Charte du PNR qui aura valeur d'Agenda 21

Une Charte qui sera validée fin 2015 et qui aura valeur d'Agenda 21 sur tout le territoire du Pays Médoc.

Une Mission Agenda 21 portée par le Conseil Général de Gironde

Un appui technique et un retour d'expériences des agendas 21 girondins

Un Comité de pilotage avec des élus communaux

10 élus pour piloter la démarche.

Un Comité local de concertation

Environ 30 personnes représentants la société civile canaulaise.

Mobiliser tous les acteurs et tous les publics du territoire

En fonction des thématiques à développer, prévoir la mise en place de réunions publiques et la mobilisation d'acteurs spécifiques en fonction des thématiques.



Présentation de la démarche

Quelle articulation au niveau local?

Un cadre supra-communal, la Charte du PNR Pays Médoc

S'appuyer sur un « **diagnostic** » déjà établi grâce à une concertation locale...

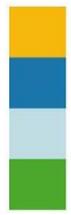
... à parti duquel a été défini un « **arbre d'objectifs** »...

... et qui va servir de base à l'élaboration de « **Fiches mesure** ».

Pour information, voici les premières priorités identifiées par le Pays Médoc:

- l'auto-suffisance alimentaire (couveuses agricoles, jardins partagés, éducation alimentaire...);
- les questions de mobilité (nouveaux arrivants, l'augmentation du nombre retraités et la relégation des populations les plus démunis de la Métropole Bordelaise);
- Développer l'activité économique des composites (cluster à Gaillan-en-Médoc);
- Organisation et coordination touristique.

L'objectif est de s'appuyer sur cette démarche pour y intégrer des actions compatibles et prioritaires pour Lacanau.



Présentation de la démarche

Quelle articulation au niveau local?

Les fiches mesure du PNR Pays Médoc

Vocation	
Orientation	
Objectif opérationnel	
Contexte	Mesures et dispositions
Partenaires	Les signataires s'engagent à :
	L'Etat
	Le Conseil Régional
	Le Conseil Général
	Les Communautés de communes
	Les communes
	Rôle du syndicat mixte
	-

Références au plan parc	S.O. = sans objet
Descripteurs	
Indicateurs	
Finalités agenda 21	

Pilotes de la rédaction

Au sein de l'équipe PAYS +DGS + Hélène	
Auprès des partenaires techniques	

Fiches actions commune de La Teste



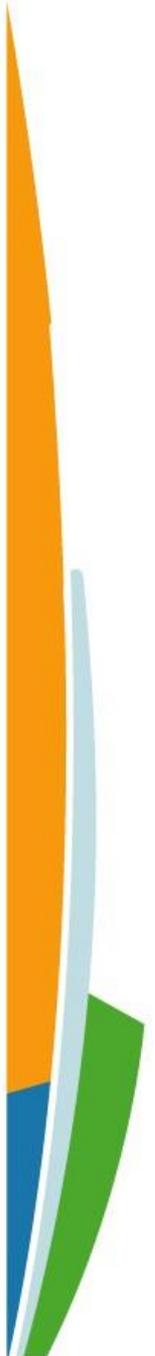
>>>Action :
Etablir les plans de gestion des espaces naturels

>>>Enjeu :
Assurer la transmission d'un environnement de qualité et préservé aux générations futures

>>>Objectif :
Valoriser et préserver les espaces naturels

>>>Etat de l'action :
 en projet en cours

Description de l'action et des résultats attendus :	Partenaire(s)
<p>La Teste de Buch s'étend sur 26 000 hectares, dont 92 % sont protégés au titre de différents périmètres de protection. 13 000 hectares de forêt, 8 000 hectares de territoires marins et lacustres, 25 kilomètres de plages, confèrent à notre commune un patrimoine exceptionnel.</p> <p>Parmi toutes ces richesses, plusieurs secteurs font l'objet d'une gestion environnementale particulière : les Prés Salés Est, les Prés Salés Ouest, l'île aux Oiseaux, le banc d'Arguin (gestion par la SEPANSO), la base aérienne de Cazaux (gestion par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine - CEN Aquitaine).</p> <p>Questionnaire des trois premiers sites, la Ville s'applique à y concilier préservation et valorisation. Cette gestion est menée en concertation avec les acteurs concernés.</p> <p>Pour chacun des plans de gestion, quatre étapes sont suivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration d'un diagnostic à partir d'inventaires de terrain • mise en avant d'objectifs • priorisation de mesures appropriées • suivi des mesures de gestion 	<p>Conservatoire du Littoral, Associations locales, Conseil Général, Conseil Régional, Services de l'Etat, CEN Aquitaine</p>
Echéancier :	Pilotage de l'action
<p>- En cours : suivi et évaluation du plan de gestion des Prés Salés Ouest</p> <p>- 2010 : signature convention de gestion tripartite de la Base aérienne de Cazaux (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine - CEN Aquitaine - base aérienne)</p> <p>- Dernier trimestre 2012 : finalisation du plan de gestion de l'île aux Oiseaux</p> <p>- Calendrier en cours de définition avec le Conservatoire du Littoral : Prés Salés Est</p>	<p>Direction : Direction Générale des Services</p> <p>Service : Grands Projets/PLU</p> <p>Elu(s) référent(s) : J.P Richard</p>
Moyens :	Intégration des finalités du Développement durable
<p>- Humains : service Grands projets/PLU - Bureaux d'étude</p> <p>- Financiers :</p> <p>Prés Salés Ouest : 14 000 € (réalisés)</p> <p>Prés salés Est : estimation 20 000 € (à programmer en 2012 par le Conservatoire du Littoral)</p> <p>Île aux oiseaux : 71 000 € (en cours)</p>	<p>(1 = intégration faible; 4 = intégration forte)</p> <p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>2</p> <p>Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources</p> <p>4</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie</p> <p>3</p> <p>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>2</p> <p>Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</p> <p>3</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<p>CI. Indicateurs propres à chacun des plans de gestion</p>	



1 | La démarche Agenda 21

1.3 | Objectifs et calendrier

Objectifs et calendrier

Objectifs

- 1 | Intégrer les enjeux du développement durable dans la gestion et les projets du territoire**
- 2 | Coordonner les actions et projets en cours**
- 3 | Assurer la mobilisation citoyenne sur la durée aux projets de territoire**
- 4 | Elaborer une vision prospective du territoire**

Objectifs et calendrier

Calendrier



2015

Diagnostic du territoire

S'appuyer sur le diagnostic du Pays – Médoc

Mobilisation des documents/études existants: SCoT, PLU, Besoins sociaux....

Comité de concertation

Elaborer une vision prospective du territoire

Comité de concertation

Méthodologie « Visions +21 » + « SPIRAL »

S'appuyer sur les orientations définies par le Pays - Médoc

2016

Définir une stratégie territoriale

Définition des grandes orientations et enjeux prioritaires du territoire

Comité de concertation / Réunions publiques

Etablir un plan d'actions ou « Agenda »

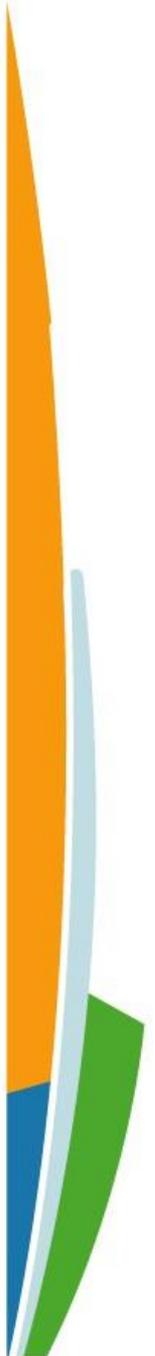
Temporaliser les actions retenues (court, moyen, long terme)

Identifier les responsables, les partenaires et les financements

Assurer l'évaluation et la continuité des actions



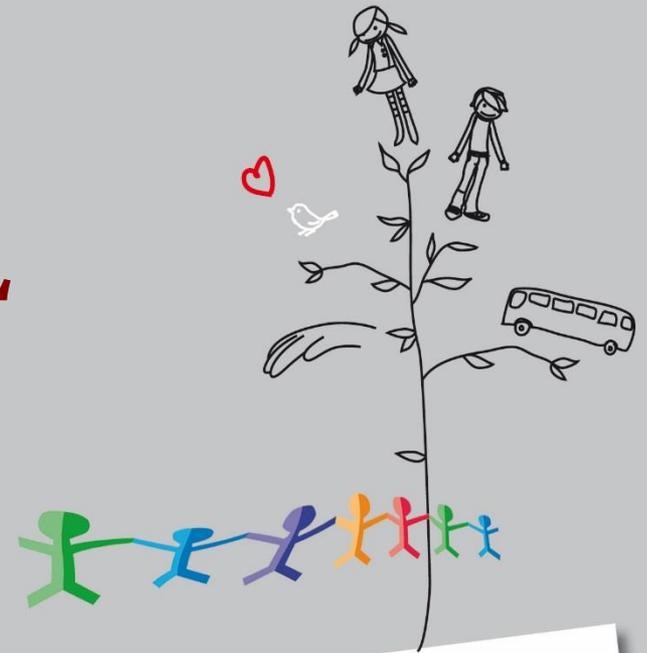
2 | Quelle méthodologie pour notre Agenda 21?

A decorative graphic on the left side of the slide, consisting of several overlapping, curved shapes in orange, blue, and green, resembling a stylized leaf or a modern logo element.

2 | Quelle méthodologie pour notre Agenda 21?

2.1 | SPIRAL

Agenda 21 et démarche SPIRAL



Justine Bosredon
Chargée de mission agenda 21
Mission Agenda 21 - Conseil Général
Gironde



Conséquences du réchauffement

Effets directs: température, zones climatiques, niveau des mers, courants marins...

Catastrophes naturelles et conséquences
Ressources en eau, sécurité alimentaire
Aspects sanitaires

Énergie

2040 fin de l'économie pétrole

Corrélation
- développement
- énergie
- CO2
après le pétrole, le charbon...

Biodiversité

rupture des équilibres biologiques
contre coût économique

Économie, géopolitique, sécurité

Tensions sur les marchés
accès aux ressources (eau, En, MP)

Frustrations / opulence
→ Terrorisme

Démographie vs Développement

+ 50% en 35 - 40 ans

Asie, Afrique, Europe (5 %)

Supports de Jacques BRIGEON- directeur du CHEE§DD – 29-01-07

Action 21 : une prise de conscience mondiale

Au Sommet International de la Terre de Rio en 1992, face aux nouveaux enjeux du monde et à la prise de conscience de leurs interactions et des interdépendances :

- changement climatique, pollutions, réductions de la diversité biologique et culturelle,
- diminution des ressources, Augmentation de la population mondiale
- Accroissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres
- augmentation de la pauvreté...

La quasi-totalité des chefs d'Etat décident d'un programme d'actions de développement durable :

L'Agenda 21

= *ce qu'il faut faire pour le 21^{ème} siècle.*

Il se décline en grands protocoles mondiaux (Kyoto, Istambul, Millenium...)

« Aucun problème ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré » . A. Einstein

Réagir ?

Le Développement Durable

- 1987 Rapport Brundtland : première apparition du concept « Satisfaire les besoins des populations actuelles, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »
- 1992 Sommet de la Terre à RIO
170 chefs d'États signent un programme d'actions pour le 21ème siècle définissant les objectifs d'un développement durable pour la planète : Action 21.

Euh, L'Agenda 21 local, déjà ?



- D'où ça vient ?
- Vous en connaissez ???
- C'est quoi ?
- Ça concerne quoi ?
- Ça concerne qui ?
- C'est pour de vrai ?

AGENDA 21
FRANCE
LOCAL

Ça concerne quoi ?

10 points clefs du cadre de référence national pour les Agenda 21 et projets territoriaux de DD (2006)

Quoi ? 5 finalités

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Comment ? 5 éléments déterminants de la démarche

1. La participation des acteurs
2. L'organisation du pilotage
3. La transversalité
4. L'évaluation partagée
5. La stratégie d'amélioration continue

Agenda 21 local : projet territorial de DD

3 niveaux d'exercice de sa « responsabilité » :

Pour viser 5 finalités :

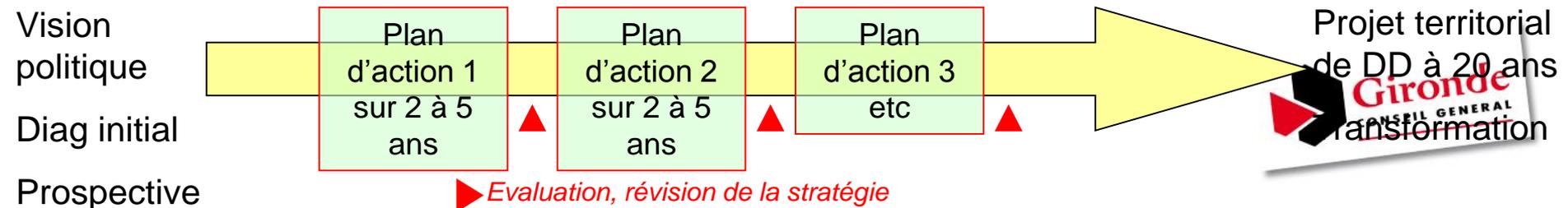
- Cohésion sociale et territoriale
- Epanouissement
- Climat
- Ressources et Biodiversité
- Prod° et Conso° responsables



En mobilisant 5 éléments

déterminants :

- Transversalité
- Pilotage
- Participation
- Evaluation
- Amélioration continue

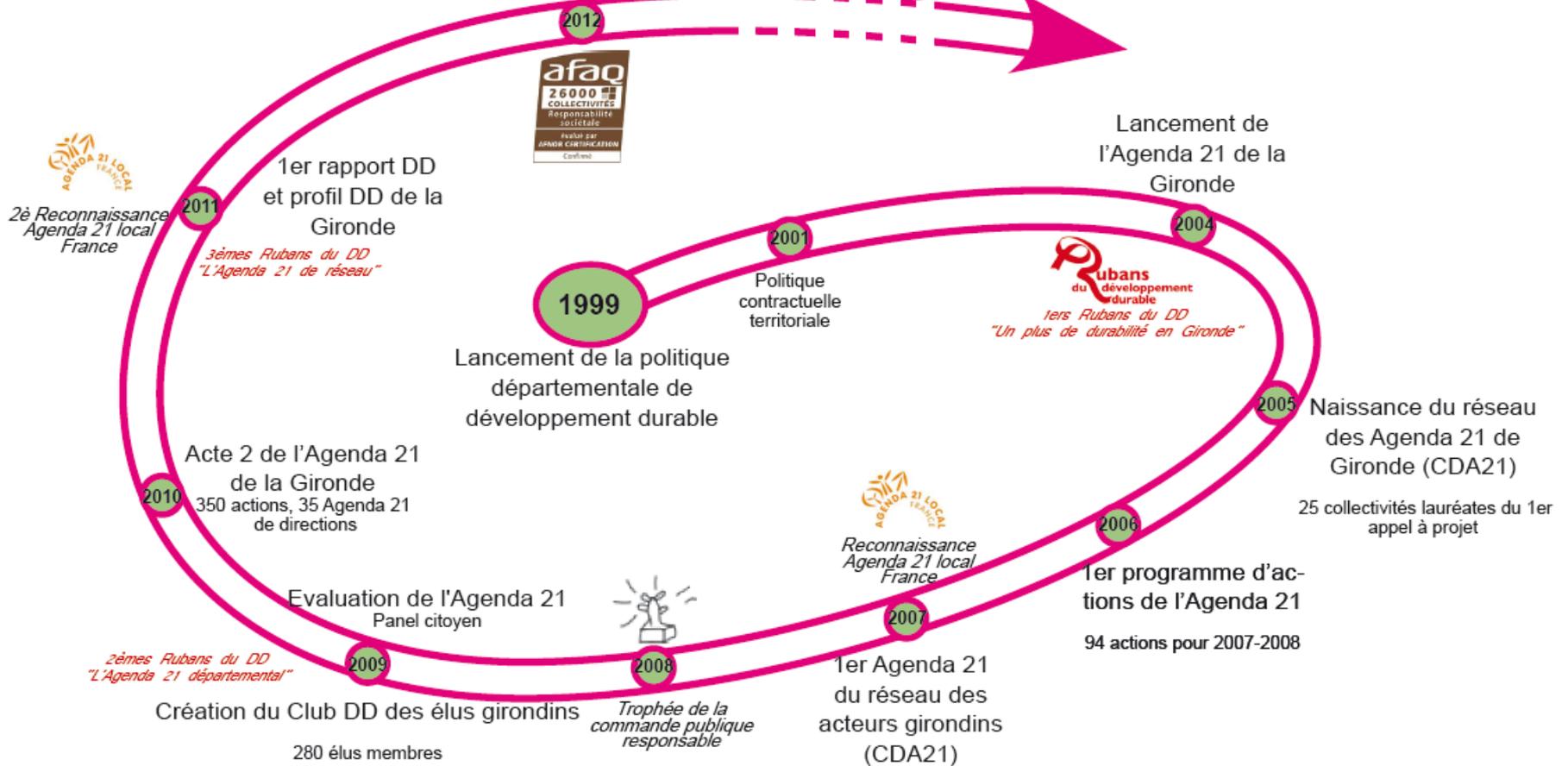


Pas à pas : le développement durable en Gironde

Responsabilité sociétale
Evaluation AFAQ 26000

Evaluation Conseil général de la Gironde
par AFNOR Certification
642/1000 points - Niveau "Confirmé"

Vers l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde



Cheminement girondin...

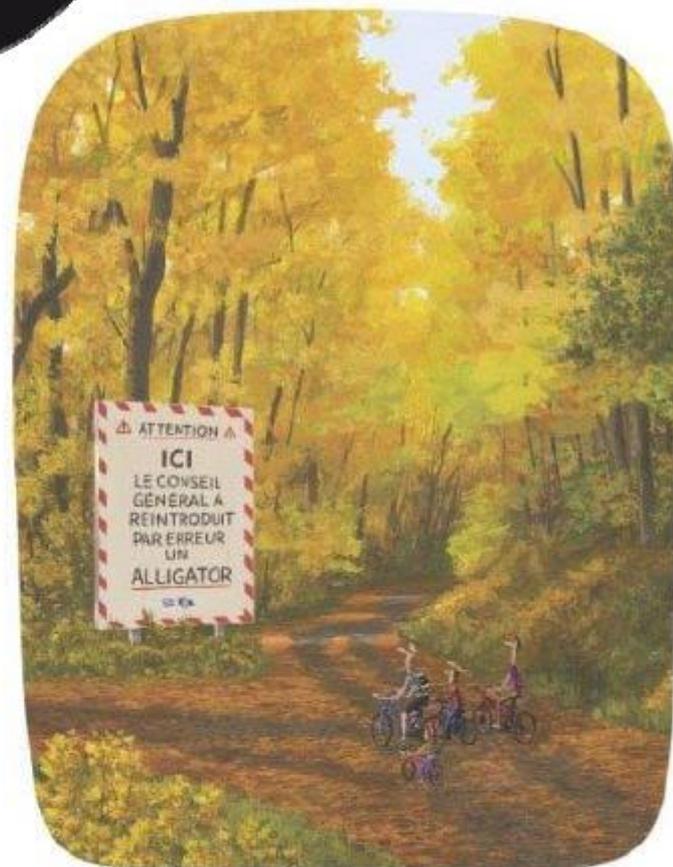
2004 - 2014 : « Saga 21 » 10 ans



© VOUTCH - VOUTCH.COM

- **2004-2006 Diagnostic concerté**
S'approprier les enjeux de DD en interne et sur le territoire
- **2007-2008 1er Programme d'actions**
Apprendre à faire des actions pleinement DD
2009 – évaluation stratégique concertée
- **2010-2013 - Acte 2 de l'Agenda 21**
Intégrer partout le référentiel DD
2013 – évaluation par les pairs

On sait faire, on sait évaluer mais
« en quoi c'est mieux ? »



Acte 3 : passage à l'échelle

Cahier des charges :

Agir à la hauteur des enjeux

Lisibilité de la finalité prioritaire Cohésion

Répondre à « En quoi c'est mieux ? »

Affirmer lisiblement le sens de l'engagement

Modalités d'élaboration :

Evaluation par les pairs

Consultation citoyenne sur le Bien-être vu par les girondins

Concertation des élus, des services, des partenaires, d'experts sur les défis prioritaires

Résultats :

Resserrer le propos sur l'essentiel :

Objectif unique « Bien-être pour tous pour aujourd'hui et pour demain »

Cibler et préciser l'ambition : 3 défis et 21 indicateurs cibles

Redéfinir le comment : coresponsabilité et « mode labo »

Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde adopté à l'unanimité en juin 2014 - BS

Acte 3 de l'Agenda 21



Pourquoi ?

Le Bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain

Objectif Unique

Comment ?

La coresponsabilité sociétale : mise en réseau, mobilisation des capacités et des moyens de tous les acteurs pour agir « à la hauteur des enjeux »,

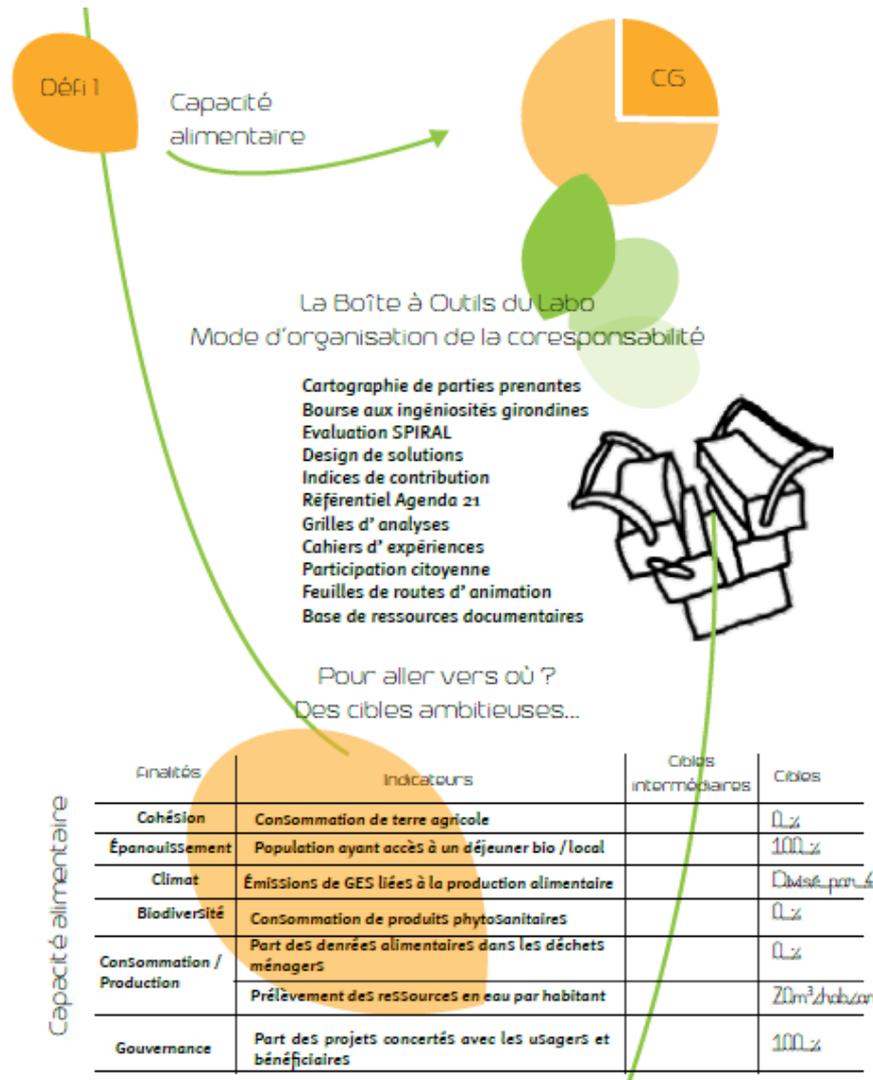
« Mode labo » : créativité et ingénierie partagée des chemins et des transitions, individuels et collectifs, nécessaires pour atteindre l'objectif

*3 défis opérationnels abordés en termes de justice sociale et territoriale :
Capacité alimentaire (priorité 2015), Mobilités choisies, Autonomie
énergétique*

Des cibles précisées chaque finalité DD

Une stratégie de coresponsabilité pour les
atteindre

Une boîte à outils co-conçus et éprouvés
par le laboratoire du réseau (Labo'M21)



► SPIRAL

Méthode participative et
ascendante pour la
coresponsabilité sociétale



Démarche SPIRAL

Formation des facilitateurs (*powerpoint standard*)

Premier powerpoint: introduction générale



1- LE CADRE CONCEPTUEL ET POLITIQUE PROPOSE



Le constat de départ

- ❖ Ecart préoccupant entre les défis environnementaux et socio-économique du XXI siècle et la capacité réelle de la société à faire face: les chances d'éviter de dépasser le seuil de 2°C de réchauffement climatique s'amenuisent de jour en jour, sans parler des dégâts déjà causés (changements climatiques, effondrement de la biodiversité), dans une situation où les inégalités se creusent.
- ❖ Deux problèmes majeurs à la base de cet état de cet écart:
 - La conception du progrès;
 - La conception du rôle des institutions publiques et leur mode de fonctionnement.



Revoir la conception du progrès

La mesure du progrès par la croissance du PIB n'est plus adaptée:

- ⊕ La dégradation des ressources (naturelles ou autres) n'est pas prise en compte, au contraire toute dégradation implique une réparation génératrice de PIB.
- ⊕ Les inégalités sociales et leur lot de souffrances et de mal-être ne sont pas pris en compte
- ⊕ Le lien entre consommation et bien-être est totalement ignoré et malmené
- ⊕ La souffrance ou le bien-être au travail ne sont pas pris en compte ou seulement indirectement,
- ⊕ etc.



Comment mesurer le progrès?

- ➊ → interrogation par les institutions publiques nationales et internationales (OCDE, UE, Commission Stiglitz, ...)
 - ➋ Mais alerte déjà dans les années 1970 avec le club de Rome et autres ONG.
 - ➌ En 1987 le rapport Brundtland lance le concept de développement durable: “développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”.
 - ➍ Mais quel est le sens du mot “développement”?
- **Besoin de réfléchir sur les objectifs du progrès**



Le constat de départ (ou synthèse des 2 diapos précédentes

- ❖ Crise majeure au niveau mondial
- ❖ → besoin de repenser le progrès autrement
- ❖ En Europe le point de départ a été la crise de l'Etat social (Etat Providence) qui a commencé à se manifester depuis les années 1970 et n'a cessé de s'amplifier ensuite → repenser le progrès en termes de coresponsabilité pour le bien-être de tous (cf: Stratégie et plan d'action pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe),
- ❖ La coresponsabilité pour le bien-être de tous fait partie de la culture magrébine (exemple: des biens arrêtés)



Réflexions sur les objectifs du progrès sociétal

- ⊕ Il n'est pas juste de considérer la production de richesses (mesurées ou non par le PIB) comme l'objectif de progrès. En effet les richesses sont un moyen et non une fin en soi (c'est comme si on mesurait la production artistique musicale par le nombre d'instruments de musique construits).
- ⊕ **La véritable fin est le bien-être de tous ou bien-vivre ensemble.**
- ⊕ Mais qu'est-ce que le bien-être, le bien vivre ensemble ? Et qui le définit ?

Question clé de démocratie.



Conception de rôle des institutions publiques

Définir le bien-être de tous comme objectif de progrès avec les citoyens et construire, sur cette base, le bien-être de tous avec eux constitue une triple rupture:

- ❖ Rupture par rapport à l'objectif de croissance des richesses et du PIB comme objectif de progrès
- ❖ Rupture avec la conception conventionnelle du rôle des institutions publiques: de l'Etat providence à l'Etat facilitateur des processus de co-construction.
- ❖ Rupture avec la conception essentiellement matérielle du bien-être imposée par les marchés

C'est une voie indispensable pour pouvoir faire face aux défis du XXIème siècle



La définition proposée par le Conseil de l'Europe

La cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres



La définition proposée par le Conseil de l'Europe

Capacité partagée
→ **coresponsabilité**

La cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres



La définition proposée par le Conseil de l'Europe

Capacité partagée
→ **coresponsabilité**

La cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres

Implique la
réduction des inégalités
(fin du paradigme
de Rostov)

Défini par les citoyens eux-mêmes.



Le progrès sociétal

Progrès vers la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres sans compromettre celui des générations futures



Le progrès sociétal

Capacité partagée
→ **coresponsabilité**

Progrès vers **la capacité de la société à assurer**
le bien être de tous ses membres sans
compromettre celui des générations futures



Le progrès sociétal

Défini par les citoyens eux-mêmes

Capacité partagée
→ coresponsabilité

Progrès vers la capacité de la société à assurer
le bien être de tous ses membres sans
compromettre celui des générations futures



Le progrès sociétal

Expression de la démocratie dans sa forme la plus avancée

Défini par les citoyens eux-mêmes

Capacité partagée
→ coresponsabilité

Progrès vers la capacité de la société à assurer
le bien être de tous ses membres sans
compromettre celui des générations futures



Le progrès sociétal

Expression de la démocratie dans sa forme la plus avancée

Défini par les citoyens eux-mêmes

Capacité partagée
→ **coresponsabilité**

Progrès vers la capacité de la société à assurer le bien être de tous ses membres sans compromettre celui des générations futures

Implique la capacité de:

- réduire les disparités
→ Priorité aux plus défavorisés
- Ne plus utiliser les ressources non renouvelables
→ Priorité à la la meilleure utilisation des ressources existantes et la lutte contre le gaspillage (économies d'énergie et énergies renouvelables, etc.).



Synthèse de deux concepts:

développement durable et cohésion sociale

⊕ **Le développement durable**

⊕ +

⊕ **La cohésion sociale**

⊕ Synthèse: **le progrès sociétal** = progrès de la société vers sa capacité à assurer le bien-être de tous sans compromettre celle des générations futures.

2- LE CADRE METHODOLOGIQUE PROPOSE

**SPIRAL, une méthodologie co-
construite avec plus de 300 villes ou
communautés rurales d'une vingtaine
de pays européens et africains**

**Aujourd'hui organisés formellement en
réseau (réseau international des territoires
de coresponsabilité)**



Niveau local: principal défi

- ❖ Partir de la définition du bien-être de tous par les citoyens
- ❖ pour retrouver avec eux les possibilités d'assurer le bien-être de tous avec le minimum de ressources et sans utiliser celles qui ne sont pas renouvelables.
- ❖ Pour ceci la démarche SPIRAL introduit un changement majeur par rapport aux approches projets conventionnelles.

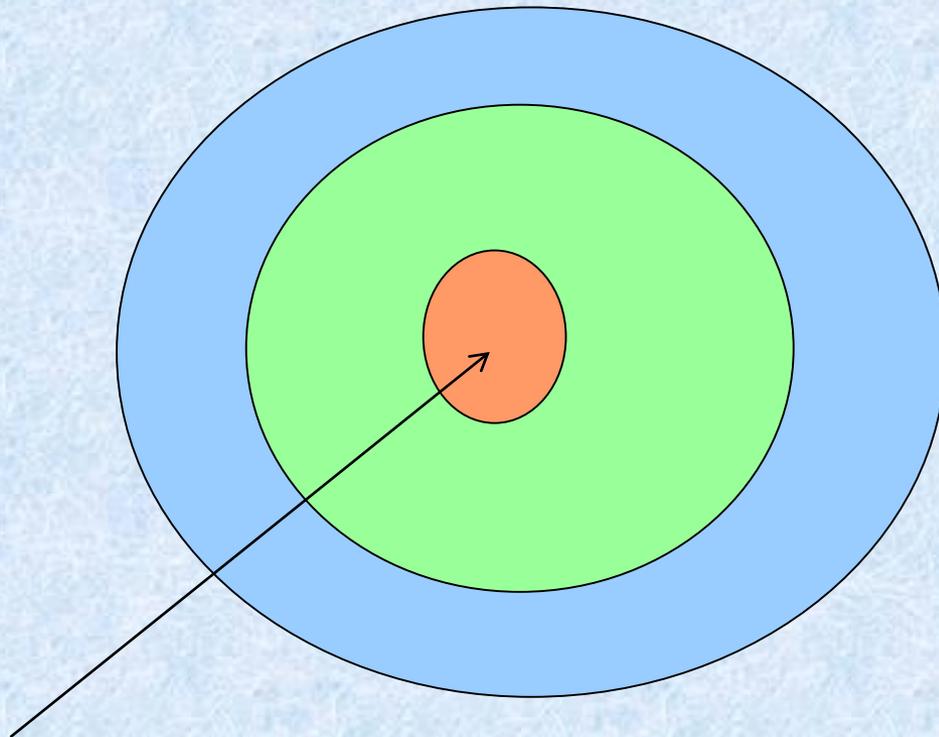
Processus élaboratifs: Construire la coresponsabilité pour le bien-être de tous dans différents **espaces de vie**: 1) territoriaux (ville, quartier, village), 2) institutionnels (entreprises, écoles, hôpitaux, etc.),

→ création d'une **Plateforme multi-acteurs locale** représentative de tous les acteurs de l'espace de vie concerné, porteur du processus



Les citoyens et acteurs

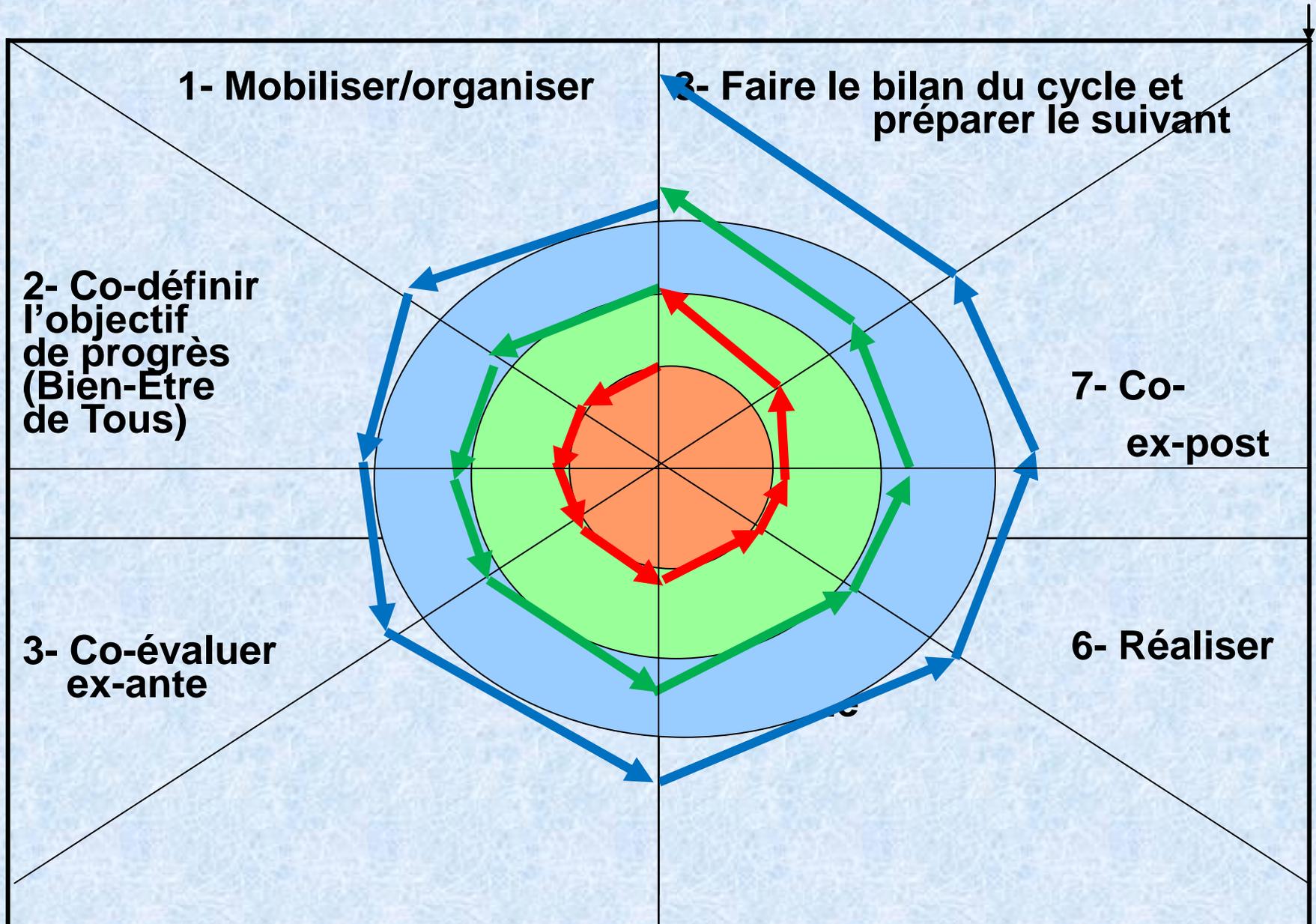
- Déjà mobilisés et plus facilement implicables dans la coresponsabilité
- Les autres citoyens et acteurs du territoire
- Ceux qui vivent dans d'autres territoires mais qui pourraient apporter leur soutien



Plateforme Multiacteurs
Locale



Les trois cycles de SPIRAL





Le cycle 1 (rouge)

Le cycle 1 (cycle rouge)

1^{er} jour (aujourd'hui)



Simulation du cycle 1

Pour chacune des 8 phases, analyser:

- Ce que vous avez déjà réalisé ou non;
- Quelles améliorations apporter dans un objectif d'implication et de coresponsabilité de l'ensemble des acteurs du territoire

Travail en groupes: les personnes du même territoire travaillent ensemble, puis mise en commun et débat sur les améliorations possibles

Phase 1: La constitution de la Plateforme multi-acteurs

Phase 2 : partage de l'objectif de coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses et l'orientation générale de la plateforme dans ce sens

Phase 3 : Etat des lieux autour de 4 points: a) situations prioritaires de mal-être; b= situations de mauvaise utilisation des ressources; c) blocages à la coresponsabilité; d) leviers de coresponsabilité

Phase 4: Projeter des actions structurantes de la coresponsabilité

Phase 5: Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action

Phase 6: Réalisation

Phase 7: Co-évaluation participative

Phase 8: Bilan et préparation du cycle suivant



Phase 1: Organiser le qui

Processus élaboratifs: Construire la coresponsabilité pour le bien-être de tous dans différents **espaces de vie**: 1) territoriaux (ville, quartier, village), 2) institutionnels (entreprises, écoles, hôpitaux, etc.),

→ création d'une **Plateforme multi-acteurs**
(ou **Groupe de Coordination local**)
représentative de tous les acteurs de
l'espace de vie concerné, porteur du
processus



Démarche SPIRAL

Formation des facilitateurs

Deuxième powerpoint: Cycle 2 – Introduction générale



Le cycle 2 (cycle vert)

LE CYCLE 2 (CYCLE VERT):

Impliquer tous les citoyens et acteurs locaux dans la coresponsabilité pour le bien-être de tous





Phase 1 – Organiser la participation

- ⊕ Réunion de citoyens organisés en petits groupes homogènes de 7 à 12 personnes
- ⊕ Les critères d'homogénéité sont décidés par la Plateforme Multiacteurs pour assurer la meilleure représentativité de la société locale



Phase 2 - Principes généraux

10 caractéristiques fondamentales de processus élaboratifs de construction de connaissance partagée (du bien-être de tous):

1. Une vision partagée, individuelle et collective;
2. Processus ouverts (**différence fondamentale avec les enquêtes classiques**);
3. Ne parlent pas des problèmes/besoins immédiats, mais du « bien-vivre ensemble »;
4. Droit de parole égal pour tous;
5. Expression directe des intéressés sans représentation intermédiaire;
6. Inclusifs de la diversité des points de vue;
7. Elaboration participative et transparente de synthèses inclusives;
8. Elaboration aisée de synthèses à différents niveaux;
9. Débouchent directement sur l'action concertée;
10. Soient autoreproductibles/auto-extensibles et donc :

- a) *attrayants, apportant une véritable plus-value à ceux qui y participent;*
- b) *facilement diffusables et reproductibles.*



Phase 2 – Mise en pratique

Première réunion des groupes homogènes

⊕ Information et débat préliminaires

⊕ Trois questions ouvertes:

➤ Qu'est-ce qui fait votre bien-être?

➤ Qu'est-ce qui fait votre mal-être?

➤ Que faites-vous ou pouvez-vous faire pour votre bien-être et celui de tous?

⊕ Phase individuelle avec autant de réponses que souhaitées par chacun (une réponse par post it) puis phase collective de mise en commun et élaboration d'une synthèse par groupe



Démarche SPIRAL

Formation des facilitateurs

Troisième powerpoint: Traitement des critères
(Cycle 2 , phase 2)



Phase 2 – Traitement

- ➊ → production d'un grand nombre de critères de mal-être/bien-être – synthèse globale par logiciel

Règles principales d'attribution:

- ➋ Se concentrer sur la signification réelle du critère (ne pas interpréter); s'il y a une ambiguïté de sens revenir aux citoyens. A défaut mettre dans le sens le plus général.
- ➌ S'il y a plusieurs significations qui s'articulent voir celle qui est centrale dans l'expression du tout (si elles sont totalement indépendantes il doit y avoir plusieurs post-it)
- ➍ Voir d'abord à quelle dimension la signification se rattache avant de déterminer la composante

Les 9 dimensions et 67 composantes du bien-être de tous exprimées par les citoyens

G- SENTIMENTS DE BIEN / MAL-ÊTRE

G00 - Sentiments de bien/mal-être en général
 G01 - Estime de soi / honte G02 - Satisfaction / frustration G03 - Sérénité / Peur
 G04 - Stress / soucis G05 - Joie / tristesse

F- ÉQUILIBRES PERSONNELS

F00 - Équilibres personnels en général
 F01 - Équilibre physique et santé
 F02 - Autonomie, liberté, indépendance
 F03 - Emploi du temps et équilibre entre activités
 F04 - Équilibre mental / émotionnel
 F05 - Spiritualité et religion
 F06 - Équilibre dans les relations à la société
 F07 - Développement personnel

H- ATTITUDES ET INITIATIVES

H00 - Attitudes et initiatives en général
 H01 - Travail sur soi / Respect de soi
 H02 - Activités et initiatives privées
 H03 - Attitude / Être sociable
 H04 - Rencontrer / Écouter, Être solidaire
 H05 - Responsabilité envers les biens communs
 H06 - S'engager dans la société
 H07 - Dynamique, volonté collective

E- ÉQUILIBRES SOCIÉTAUX

E00 - Équilibres sociétaux en général
 E01. Identités et valeurs
 E02. Savoirs, conscience et équilibre dans l'éducation
 E03. Équité et mobilité sociale
 E04. Mixité sociale / cloisonnement
 E05. Violence et paix E06. Équilibres économiques
 E07. Équilibres démographiques
 E08. Relations entre la société et l'environnement
 E09. Progrès scientifique et technologique

I- RELATIONS DANS LA SOCIÉTÉ

I00. Relations dans la société en général
 I01. Relations de genre
 I02. Relations entre générations
 I03. Relations entre cultures
 I04. Relations entre classes sociales
 I05. Relations de proximité
 I06. Politesse, respect et tolérance
 I07. Solidarité, partage et transmission des savoirs et ressources
 I08. Inclusion / exclusion

D- RELATIONS PERSONNELLES

D00 - Relations personnelles en général
 D01 - Couple / relations sexuelles, sentimentales D02 - Vie de famille / relations familiales
 D03 - Amitié / relations amicales D04 - Relations de voisinage
 D05 - Relations dans les lieux d'activité (travail, école...)D06- Liens avec les animaux

C- RELATIONS AVEC ET ENTRE LES ORGANISATIONS

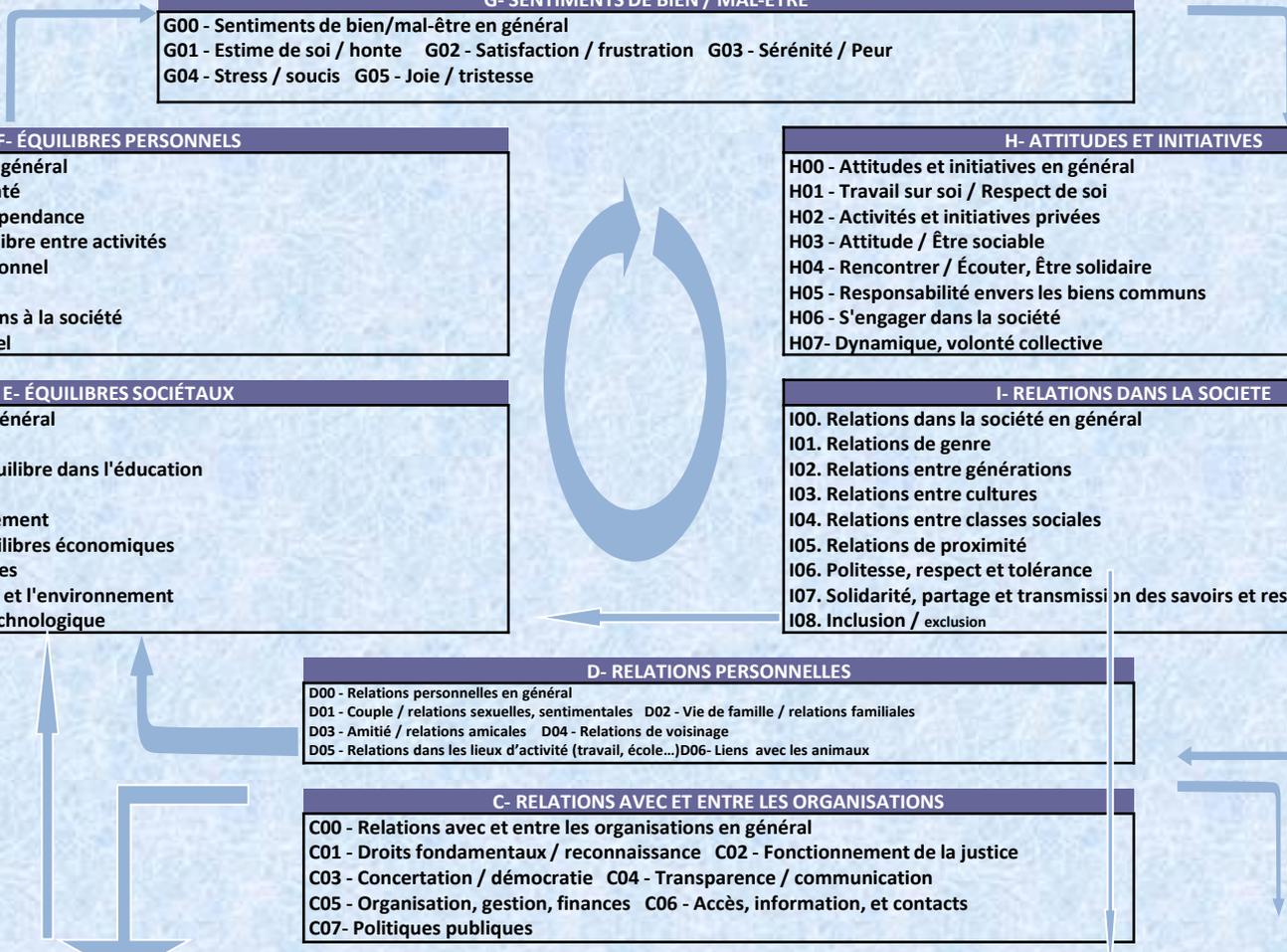
C00 - Relations avec et entre les organisations en général
 C01 - Droits fondamentaux / reconnaissance C02 - Fonctionnement de la justice
 C03 - Concertation / démocratie C04 - Transparence / communication
 C05 - Organisation, gestion, finances C06 - Accès, information, et contacts
 C07- Politiques publiques

A- ACCÈS AUX MOYENS DE VIE

A00 - Accès aux moyens de vie en général
 A01 - Alimentation A02 - Médicaments et soins
 A03 - Logement / aménagement
 A04 - Habillement
 A05 - Éducation / Formation
 A06 - Emploi / travail
 A07 - Loisirs, culture, sports A08 - Pouvoir d'achat / accès aux finances
 A09 - Aides et services à la personne A10 - Mobilité
 A11 - Informations / échanges

B- CADRE DE VIE

B00 - Cadre de vie en général
 B01 - Salubrité / pollution / bruit
 B02 - Infrastructures et équipements de base
 B03 - Infrastructures et équipements de services
 B04 - Lieux de rencontres et de loisirs
 B05 - Météo et phénomènes naturels
 B06 - Espace et paysage
 B07- Cadre de production et de travail





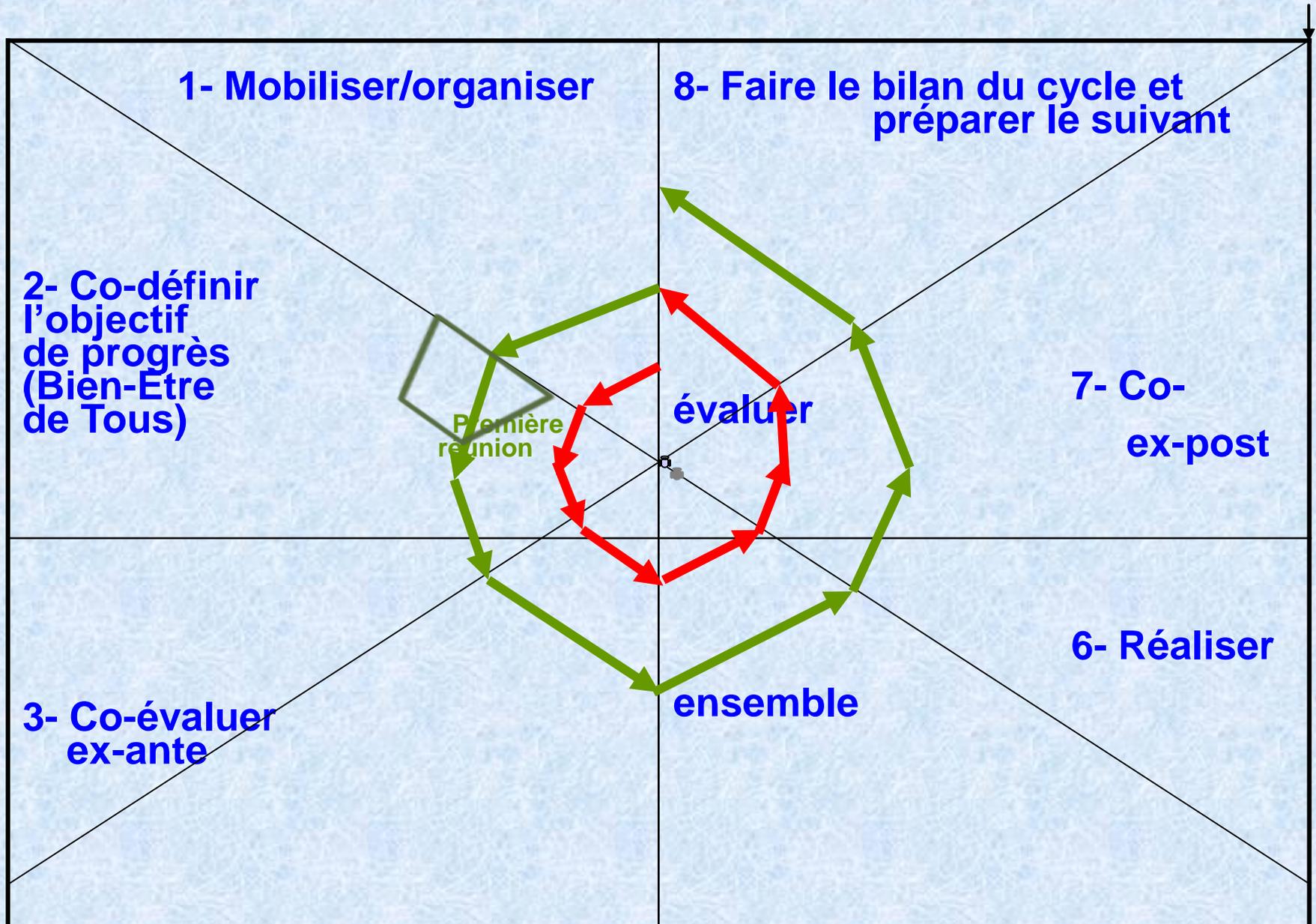
Démarche SPIRAL

Formation des facilitateurs

Quatrième powerpoint: Deuxième réunion avec les citoyens –
(cycle 2 , phase 2 à 5)

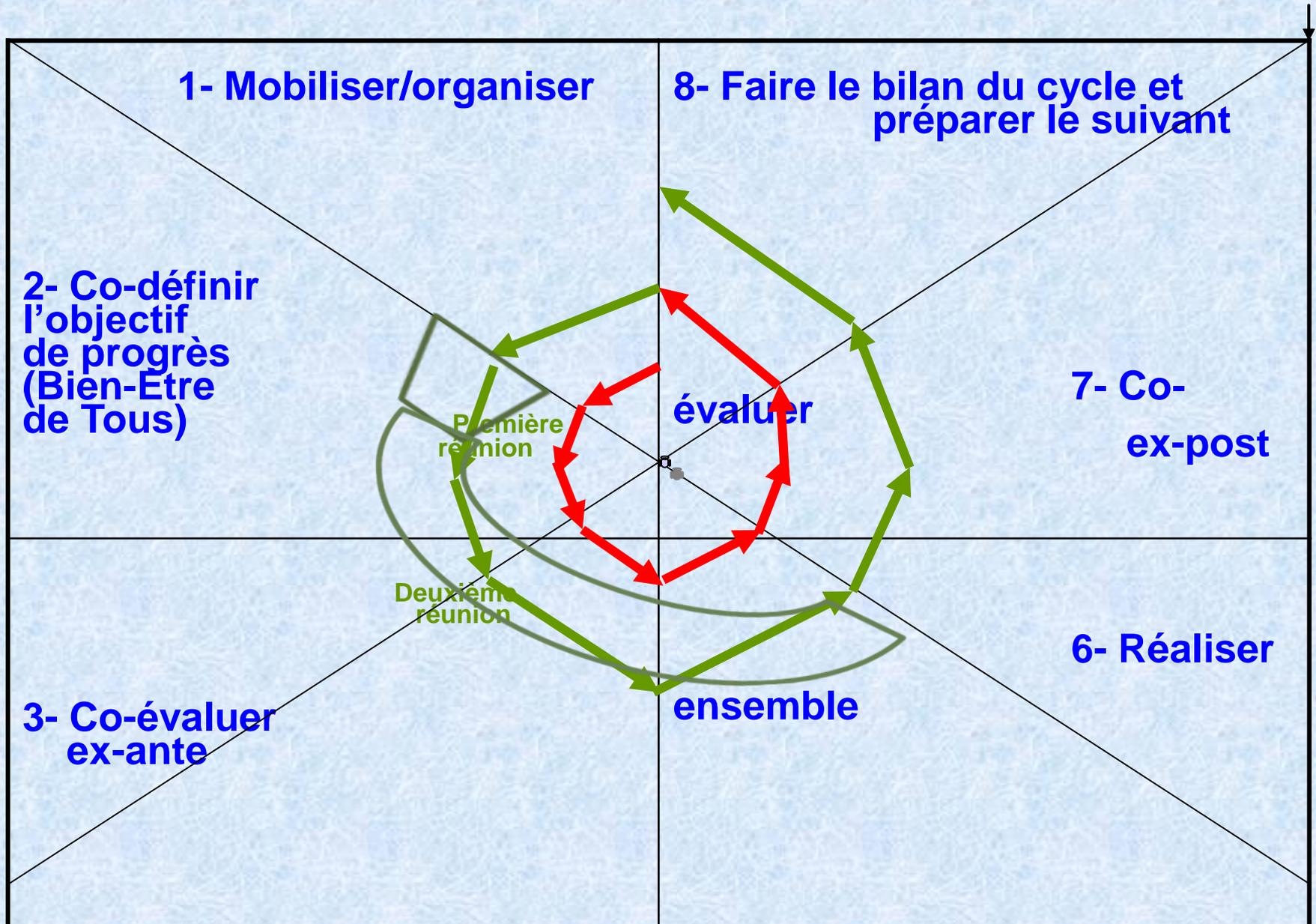


Réunions avec les GH de citoyens





Réunions avec les GH de citoyens

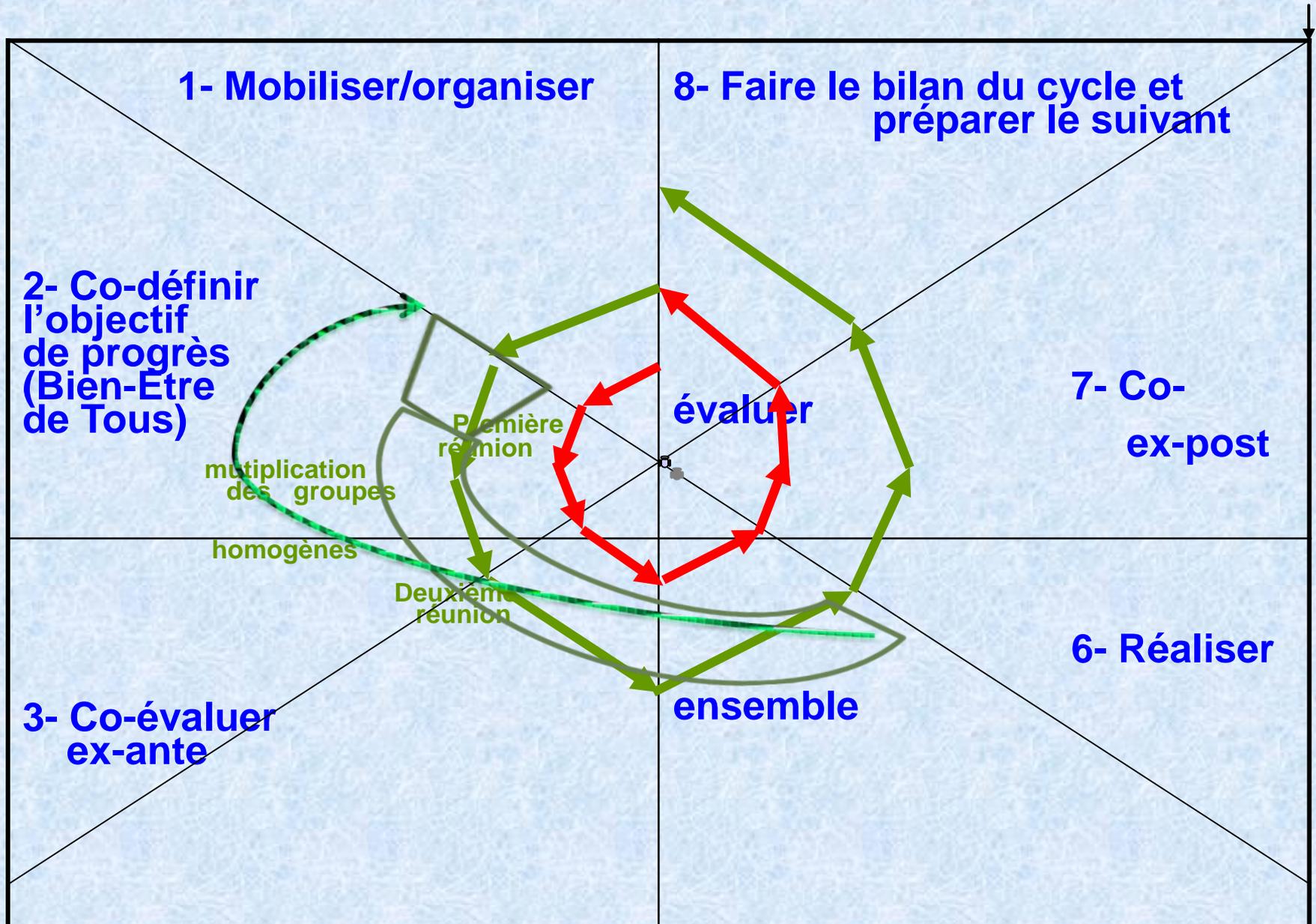


7 temps:

- ⊕ 1- Restitution et validation de la synthèse;
- ⊕ 2- Prise de connaissance des résultats statistiques ;
- ⊕ 3- Rappel des acquis et des opportunités/défis et des contraintes et invitation à la conception d'actions;
- ⊕ 4- Propositions d'actions de chaque groupe homogène;
- ⊕ 5- Concrétisation des actions en groupes arc-en-ciel;
- ⊕ 6- Elaboration d'un plan d'action
- ⊕ 7- Plan de démultiplication des groupes homogènes.



Réunions avec les GH de citoyens





Démarche SPIRAL

Formation des facilitateurs

Powerpoint additionnel*: La co-évaluation participative

* Peut être utilisé lors de la première formation (soit dans le 1^{er} cycle ou le 2^{ème}) mais plutôt recommandé de l'utiliser lors de la 2^{ème} formation car la 1^{ère} formation est déjà très chargée



Avantages d'une co-évaluation participative

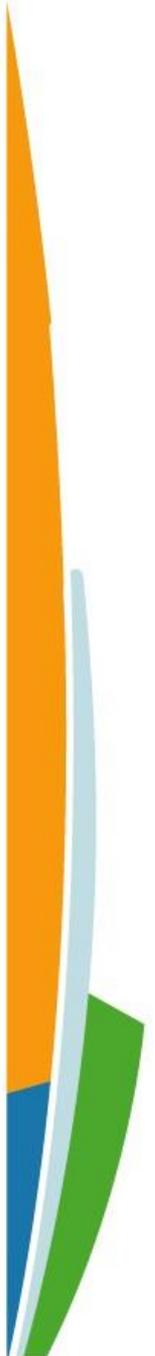
- ⊕ Connaissance plus riche et plus objective. Permet notamment de mettre en évidence les impacts immatériels qui sont souvent les plus déterminants
- ⊕ Connaissance partagée → renforcement de la cohésion sociale et des processus de coresponsabilité
- ⊕ Coût bien moindre
- ⊕ Lien direct avec l'action

Méthodologie SPIRAL

Bien être et coresponsabilité!



together france
Territoires de coresponsabilité

A decorative graphic on the left side of the slide, consisting of several overlapping, curved shapes in orange, blue, and green, resembling a stylized leaf or a modern logo element.

2 | Quelle méthodologie pour notre Agenda 21?

2.2 | Visions + 21

Visions + 21

Présentation de la méthodologie

C'est une boîte à outils de co-construction de visions souhaitables à destination des territoires, mise en place par le Ministère de l'Ecologie en 2013.



Elle sert à accompagner les acteurs locaux à construire collectivement une vision d'avenir durable pour le territoire et à transformer/réinventer les processus et méthodes de coproduction/concertation.

Visions + 21

Objectifs

- 1 | **Générer une vision du territoire pour un futur durable et souhaitable;**
- 2 | **Adapter/faire évoluer les processus locaux et pratiques territoriales de développement durable;**
- 3 | **Mettre en place des activités (re)dynamisant les forces vives locales par un travail de co-construction.**



Visions + 21

Les 5 outils à disposition

Cette boîte à outils est une série « d'outils-exercices » à composer en fonction du résultat souhaité.



Visions + 21

Présentation de la méthodologie



Visions + 21

Outil n°1: Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique



Répondre à des questions de positionnement du territoire

Quel est le contexte social, économique, environnemental dans lequel notre territoire évoluera, dans un futur plus ou moins proche?

A quels facteurs d'évolutions correspondants sera-t-il soumis?

La mesure de tous les enjeux auxquels faire face a-t-elle été prise en compte?



Visions + 21

Outil n°1: Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique

Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique



- 1** Distribution des hypothèses d'évolution présentées sous forme de coupures/titres de journaux fictifs à l'horizon plus ou moins proche



- 2** En sous-groupes mixtes les participants discutent les hypothèses d'évolutions, sélectionnent celles qui sont les plus pertinentes, en ajoutent de nouvelles et argumentent pourquoi ils pensent que celles qu'ils ont choisi sont les plus importantes pour le territoire.



- 3** Ensemble, ils composent au mur un panorama de l'environnement stratégique du territoire dans un futur plus ou moins proche. En fonction du temps disponible, toutes les hypothèses affichées sont discutées ou seulement les plus récurrentes.



Visions + 21

Outil n°1: Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique



Mobilisation de cet outil...

...lors du lancement d'un nouveau projet territorial de développement durable et dans un contexte de participation citoyenne et de concertation

Objectifs de cet outil...

...pour se projeter dans le futur et ainsi explorer et hiérarchiser les enjeux du territoire. Ouvrir le champ des questionnements et des possibles, amorcer le débat, la discussion.

Utiliser cet outil...

...en amont de la conception d'un programme d'actions / d'un projet de territoire, et dans le cadre d'une sensibilisation à la prospective territoriale et aux enjeux de développement durable.

Visions + 21

Outil n°2: Tests de robustesse des territoires en transition ou en transformation



Répondre à des questions sur l'avenir du territoire

Quels défis le territoire local doit-il relever à l'horizon 2035?

Les politiques durables locales auront-elles la capacité de relever ces défis?

Quelles orientations doivent-elles prendre maintenant pour être à même en 2035 de relever ces défis?

Quelles transformations nécessaires du projet de territoire / Agenda 21 ce test projectif met-il en lumière?

Visions + 21

Outil n°2: Tests de robustesse des territoires en transition ou en transformation

Tests de robustesse des territoires en transition



1 Présentation, à l'horizon 2035, d'une série de grands défis environnementaux, sociaux, d'emploi, de mobilité, d'alimentation. Chaque table lit à voix haute son défi pour le présenter aux autres participants.



2 En sous-groupes, les participants imaginent et décrivent comment le territoire et les politiques durables pourraient/devraient être pour répondre à ces défis en 2035.



3 Présentation des défis, territoires et politiques durables locales à l'horizon 2035 sous forme d'une série de reportages au JT et discussions.



Visions + 21



Outil n°2: Tests de robustesse des territoires en transition ou en transformation

Mobilisation de cet outil...

...lors du lancement d'un nouveau projet territorial de développement durable et dans un contexte de participation citoyenne et de concertation

Objectifs de cet outil...

...pour adopter une démarche prospective et appréhender les défis et enjeux à moyen terme. Explorer collectivement les forces et faiblesse du territoire. Prendre du recul par une projection en 2035 du territoire et faire émerger des axes stratégiques et idées d'actions.

Utiliser cet outil...

...en amont de la conception d'un programme d'actions / d'un projet de territoire, après une phase de diagnostic comme préambule à la co-construction d'une stratégie prospective.

Visions + 21

Outil n°3: Création/adaptation d'un scénario de transition écologique vers le développement durable



Répondre à des questions sur les actions du territoire

Quels moyens/actions mettre en œuvre pour que le projet d'Agenda 21 satisfasse aux attentes d'évolutions précédemment relevées?

Comment articuler ces transformations souhaitées en un scénario général cohérent?

Comment le territoire compose-t-il son propre scénario à partir de là?

Visions + 21

Outil n°3: Création/adaptation d'un scénario de transition écologique vers le développement durable



Création/adaptation d'un scénario de transition écologique vers le développement durable



1 Présentation des 3 propositions de scénarios nationaux (Démocités21, Pactes21, Engagements 21) sous forme de film comme éléments d'introduction/stimulation et discussions en sous-groupes, accompagné de la version papier des story-boards.



2 Distribution d'un jeu de briques vierges à chaque sous-groupe pour composer leur propre scénario. À partir des trois scénarios nationaux, les participants listent les éléments qui les intéressent le plus, ceux qu'ils veulent retenir. Ils organisent ces éléments en une suite logique, en discutent collectivement et remplissent, en binôme, les différentes briques de leur scénario.



3 Chaque table organise un rapide filage pour s'assurer de la cohérence de la narration. Présentation en plénière d'un premier scénario intermédiaire en enregistrement vidéo.





Visions + 21

Outil n°3: Création/adaptation d'un scénario de transition écologique vers le développement durable

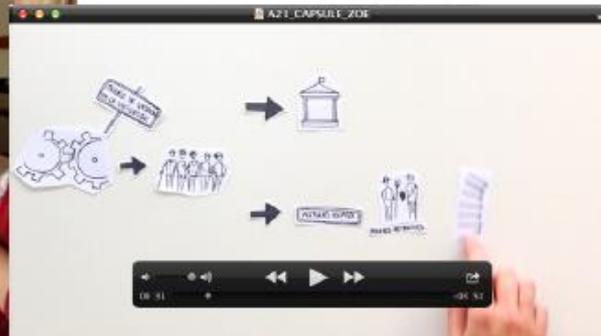
Création/adaptation d'un scénario de transition écologique vers le développement durable



4 En plénière, les participants regardent les premiers scénarios enregistrés. Circulation entre les différents groupes, critiques mutuelles, choix et intégration d'un scénario unique.



5 Transcription/affinage des textes et illustration des séquences par les participants en sous-groupes produisant simultanément chacun une partie du scénario final.



6 Enregistrement simultané de la narration et de l'animation par les participants et assemblage du film de présentation du scénario local co-créé par les parties prenantes.

Visions + 21

Outil n°3: Création/adaptation d'un scénario de transition écologique vers le développement durable



Mobilisation de cet outil...

...dans le cadre d'une démarche engagée ou en démarrage, cet outil permet une co-construction, avec un public averti, d'un scénario prospectif pour aider à définir une stratégie sur le territoire.

Objectifs de cet outil...

...co-construire un scénario partagé et atteignable, qui crée une rupture avec le présent, pour une vision « idéale » vers laquelle tendre, en imaginant des transformations dans la gouvernance, les outils, les dispositifs...

Utiliser cet outil...

...lors d'une démarche d'élaboration d'un projet de territoire.

Visions + 21

Outil n°4: Pistes d'évolution du projet territorial de développement durable / Agenda 21



Répondre à des questions sur l'avenir de la démarche

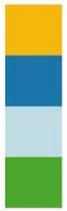
Quelles sont les prochaines étapes pour avancer?

Quelles évolution/priorisation/transformation du plan d'action?

Quelles ressources à mobiliser (acteurs, rencontres...)?

Quelles pistes suivre et de quelles questions se saisir?

Quels calendrier, échéances à poser?



Visions + 21

Outil n°4: Pistes d'évolution du projet territorial de développement durable / Agenda 21

Pistes d'évolution du projet territorial de développement durable



- 1 Exercice sur le mode du *backcasting* partant de la vision souhaitée du territoire à terme et en remontant le long d'une ligne du temps.



- 2 Formulation de la vision, définition d'étapes intermédiaires, organisation des actions (ex. mobilisation d'acteurs;ancements de projets; mise en place de nouvelles politiques; etc.)



- 3 Relecture chronologique, échanges et discussions (ex. vraisemblance des actions; robustesse des enchaînements; mise en synergie et priorisation...)

Visions + 21

Outil n°4: Pistes d'évolution du projet territorial de développement durable / Agenda 21



Mobilisation de cet outil...

...à la suite de l'élaboration d'un scénario, cet outil permet de construire/baliser le parcours pour atteindre la vision partagée du territoire.

Objectifs de cet outil...

...organiser une série d'actions, pour construire la stratégie. Identifier les étapes pas-à-pas des évolutions à mettre en œuvre et les planifier collectivement.

Utiliser cet outil...

...lors de l'élaboration d'une stratégie de territoire.

Visions + 21

Outil n°5: Autoportrait perceptif des politiques durables locales



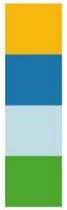
Répondre à des questions sur la perception de la démarche

Quelles sont les politiques durables locales, Agenda 21?

Comment sont-elles perçues, en interne, en externe?

Quelles valeurs, quelles image?

Qu'est-ce que l'on peut tirer de cet autoportrait perceptif pour l'avenir de ces politiques?



Visions + 21

Outil n°5: Autoportrait perceptif des politiques durables locales

Autoportrait perceptif des politiques durables locales



1 Exercice de type « portrait chinois » des politiques durables locales/de l'Agenda 21, par les participants, sur un jeu de cartes recto-verso;



2 Regroupement des cartes réponses par catégorie (animal, famille, etc.) et analyse des résultats



3 Projection et lecture des résultats en plénière + projection (film) de la synthèse de l'exercice conduit au niveau national sur les Agendas 21 + discussions et réactions...

Visions + 21

Outil n°5: Autoportrait perceptif des politiques durables locales



Mobilisation de cet outil...

...lors du démarrage d'une démarche Agenda 21.

Objectifs de cet outil...

...représenter et révéler les perceptions individuelles et collectives de l'Agenda 21 et réaliser un bilan « perceptif » de l'Agenda 21 de manière ludique.

Utiliser cet outil...

...lors du lancement d'un Agenda 21 ou lors d'une phase intermédiaire.



3 | Le Pays-Médoc, un PNR, une Charte, un Agenda 21

Présentation de l'avant-projet de charte PNR Médoc

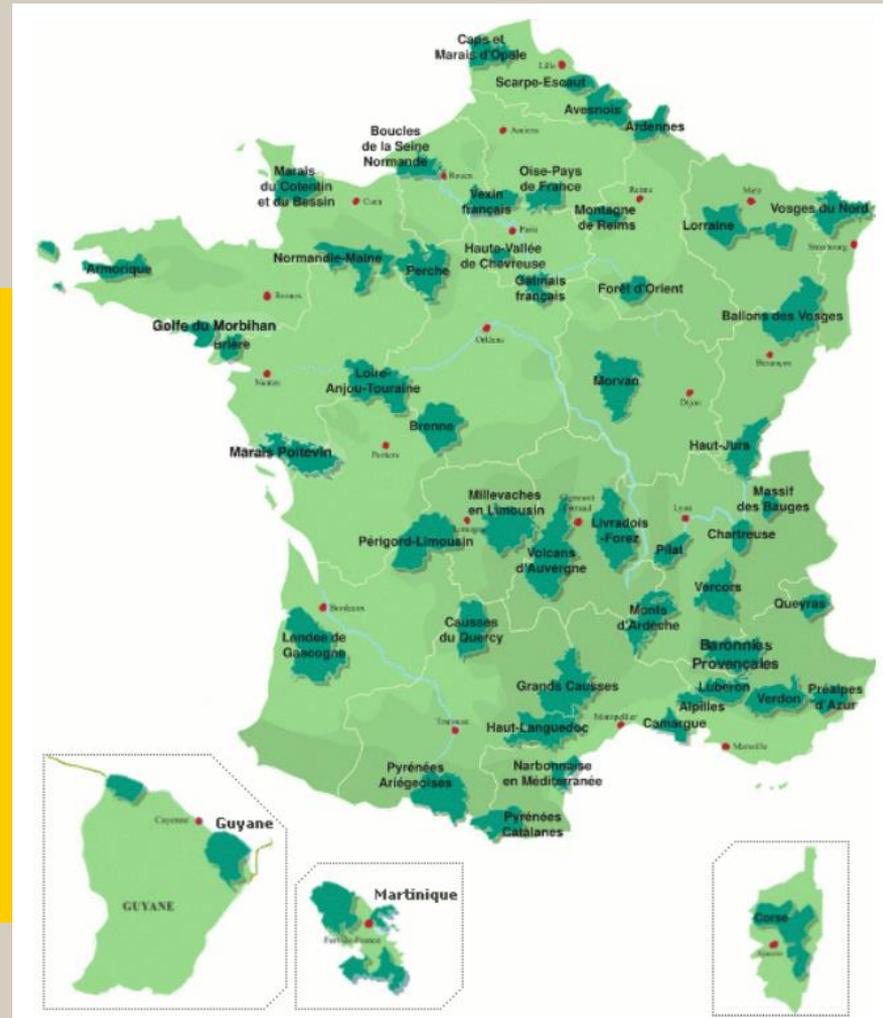
Comité Agenda 21 de Lacanau

PAYS MÉDOC

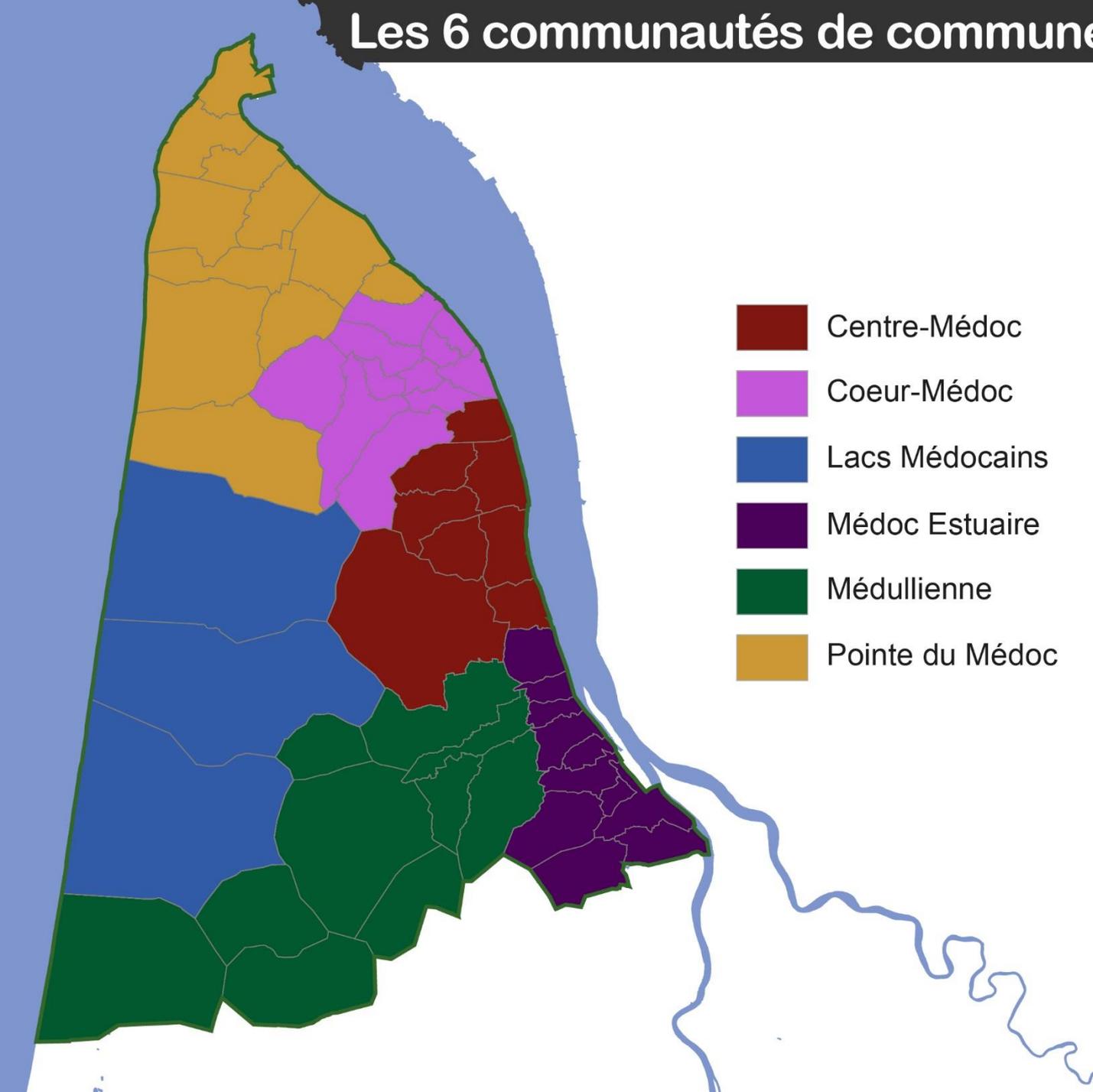
Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional

- Un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais fragile !
- Une volonté régionale et locale
- Un territoire organisé autour d'un projet concerté d'aménagement et de développement durable
- Un label « PNR » attribué pour 12 ans par décret
- Un syndicat mixte

**Une cinquantaine de
PNR depuis 1967
Des territoires
d'expérimentation et
d'innovation**



Les 6 communautés de communes du périmètre



2008 : Lancement de la procédure et de l'étude d'opportunité

2011: Avis d'opportunité favorable, lancement de l'étude de préfiguration

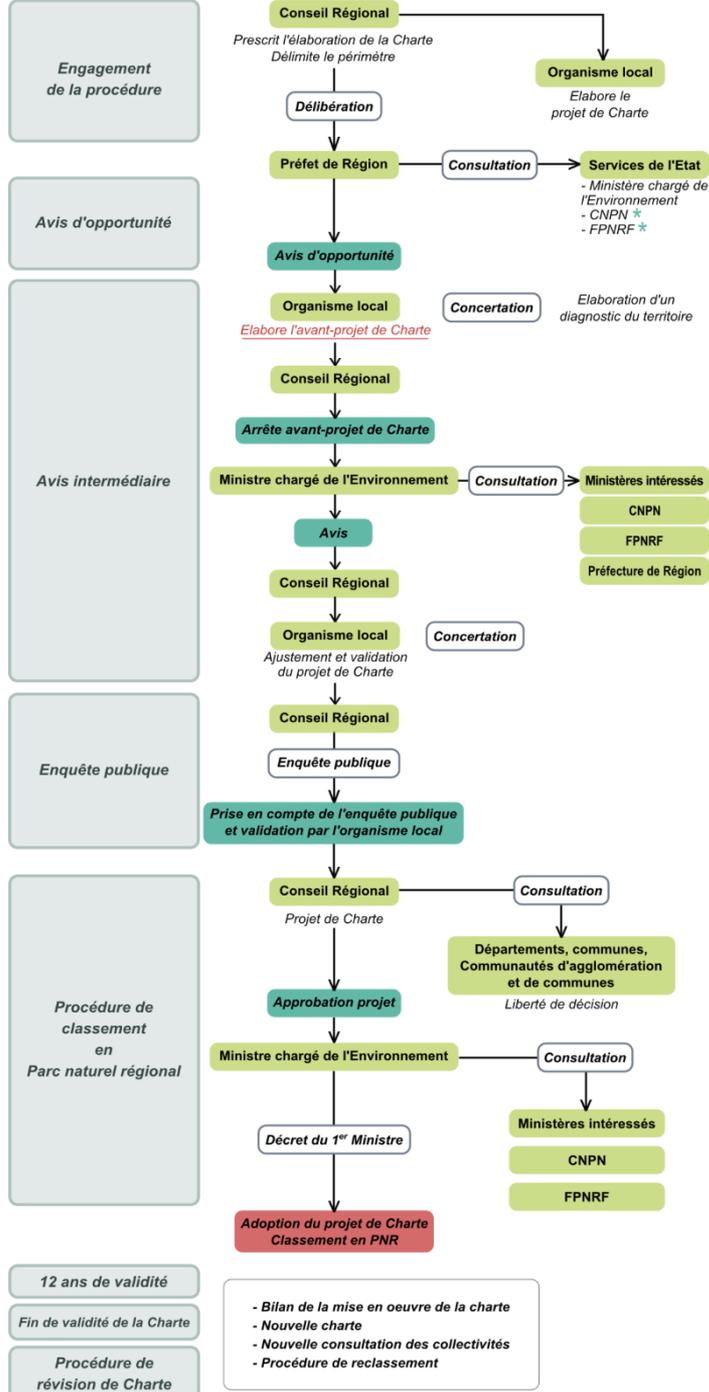
Fin 2013 : début de l'élaboration de l'avant-projet de charte

Mi 2016 : Obtention d'un 1er avis intermédiaire

1^{er} trimestre 2017

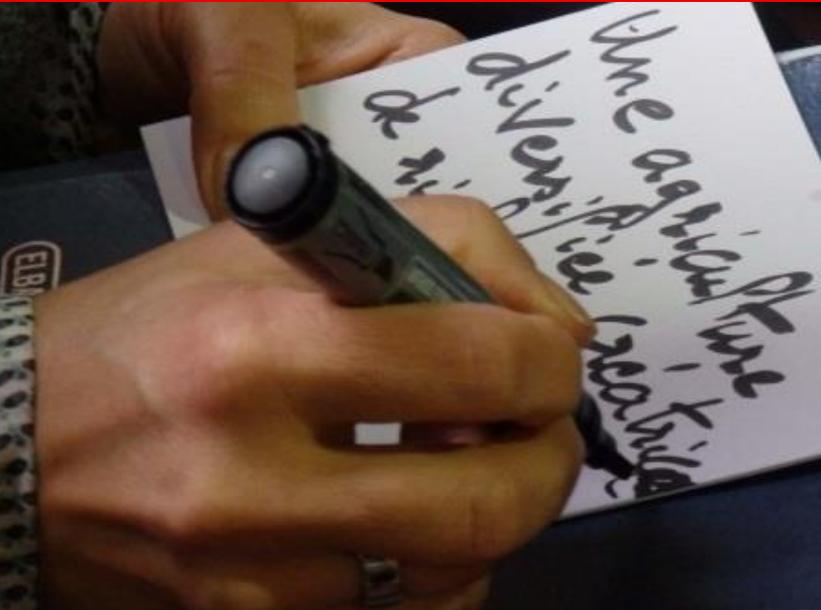
1^{er} trimestre 2018

Mi-2018



* - Conseil National de la Protection de la Nature

Projet écrit par de « nombreuses mains » ...



... dans un esprit de coopération.



PAYS MEDOC



- Table ronde et débat avec les socio-professionnels



Participation: qui et quand ?

	objet	Rendez-vous proposé aux
19 Déc 2013	Partager le regard sur le diagnostic	Les acteurs socio-professionnels et associatifs
20 Janv 2014	Identifier ce qui est « en jeu »	Les élus : maires, conseillers communautaires, conseillers généraux et régionaux
11 sept 2014	Définir la stratégie territoriale	Les élus : maires, conseillers communautaires, conseillers généraux et régionaux
16 sept 2014	Repérer les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie	Les acteurs socio-professionnels et associatifs
Mai 2015	S'assurer de la cohérence territoriale du projet	Les maires et conseillers communautaires
Juillet 2015	Transmission du projet du Médoc à la Région Aquitaine pour solliciter le classement en Parc naturel régional	Les élus : maires, conseillers communautaires, conseillers généraux et régionaux

Pilotage par le COPIL

Période	Prise en compte des travaux effectués	Préparation du travail à venir
11 octobre 2013	Le regard sur le diagnostic partagé par les acteurs socio-professionnels et associatifs	1 ^{ère} Plénière des élus pour Identifier ce qui est « en jeu »
20 février 2014	Plénière des élus pour Identifier ce qui est « en jeu »	Réflexion prospective pour définir une stratégie / avenir
9 juillet 2014	Valider la proposition de stratégie territoriale	2 ^{ème} Plénière des élus pour finaliser la stratégie territoriale
18 décembre 2014	Suites à donner au débat des élus	Lancement de la concertation avec les partenaires institutionnels Mobiliser les acteurs / chantier d'écriture des mesures
22 juin 2015	Faire la synthèse des contributions à la rédaction des fiches mesures Valider l'esquisse du Plan Parc traduisant les orientations et vocations spatialisées	



Tendances Médoc

Gens d'ici

Cartes et dessous des cartes

Pays Médoc pratique

Rechercher

[Retour à l'accueil]

Bienvenue



Le dossier du moment



L'élaboration de la Charte de PNR : un projet de territoire au service des dynamiques locales dans le respect de la ressource environnementale

La Région Aquitaine a confirmé en Octobre 2013 sa volonté de voir le Médoc obtenir le classement en Parc Naturel Régional. Elle a confié au Syndicat Mixte du Pays Médoc le soin d'élaborer le projet de territoire à 15 ans destiné à fonder la Charte de son Parc Naturel Régional. Pour ce faire, plusieurs phases de concertation ont été menées avec les élus, et les acteurs et partenaires. Les dernières en date, en Septembre 2014 ont porté sur l'alimentation des objectifs stratégiques de l'avant-projet de charte du PNR Médoc. [En savoir +](#)



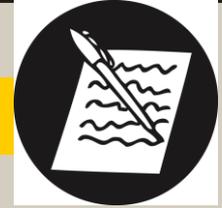
- **9 Juillet 2014** : Comité de Pilotage PNR

Validation de l'arbre d'objectif et du calendrier à venir
([en savoir plus avec le compte-rendu](#))

- **11 Septembre 2014** : Journée des Elus (APE2) - 75 participants

Objectifs : imaginer quel contenu donner aux objectifs opérationnels, tracer le chemin à suivre et réaliser nos ambitions collectives
([en savoir plus avec le compte-rendu](#))

- **16 Septembre 2014** : Journée Acteurs-Partenaires (JAP2) - 55 participants
([en savoir plus avec le compte-rendu](#))



Partie I : le territoire et son projet, un contrat partagé

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

I.1. L'omniprésence d'une nature qui ordonne autant qu'elle n'est gérée

I.2 Des grandes politiques d'aménagement à l'organisation socio-économique du Médoc

I.3. Le périmètre

II. LA GENÈSE DU PROJET :

II.1- Du Pays au Parc Naturel Régional, la trajectoire du Médoc

II.2- Une construction collective du projet de Parc Naturel Régional

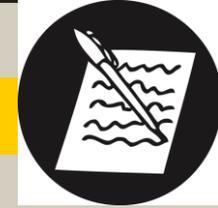
III- LES ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE DIAGNOSTIC DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

III.1- Le patrimoine naturel

III.2- Les mutations à l'œuvre

III.3- Enjeux et défis pour les temps qui viennent

Des défis résumés en un seul, l'équilibre territorial



Les premières pages de présentation du territoire et de son projet

IV. LA STRATÉGIE TERRITORIALE

IV.1. Les orientations stratégiques

IV.2 La Charte comme agenda 21 territorial

V. LA MISE EN PROJET

V. 1. L'animation

V.1. 1. Mobiliser toutes les forces vives pour réussir

V.1. 2. Evaluer ensemble pour progresser collectivement

V.1. 3. Poursuivre une démarche « apprenante »

V.1. 4. La collaboration scientifique

V. 2. L'engagement des signataires

V. 3. Le rôle du syndicat mixte

Partie II : les objectifs de la charte

Tableau synthétique (l'arbre d'objectif)

Mode de lecture d'une fiche mesure « objectif opérationnel »

La « collection » des fiches mesures

Zoom sur la façon de mener le projet



IV. LA MISE EN PROJET

IV. 1. L'animation

IV.1. 1. Mobiliser toutes les forces vives pour réussir

- Réussite => conjugaison des forces de chacun + convergence des initiatives de tous les acteurs publics et privés orchestrée par la stratégie définie ensemble.
- Dialogue => l'animation permanente de lieux de débat et de processus de coopération tout au long des 12 années :
 - Avec les équipes municipales = conférence annuelle des élus
 - Avec les acteurs locaux, socio-professionnels ou associatifs = Conseil de développement

Zoom sur la façon de mener le projet



L'avenir du Médoc ⇔ habitants + résidents en alternance

Information

- Par un encart dans le journal de chaque communauté de communes ou des communes
- Avec témoignages des acteurs + place aux débats sur des enjeux auxquels cette charte tente d'apporter des réponses collectives.

+ Site internet donnant accès :

- Système d'information territorial partagé avec les Communautés de Communes et ouvert aux contributions des acteurs et partenaires.

Zoom sur la façon de mener le projet



IV.1. 2. Evaluer ensemble pour progresser collectivement

Systeme d'évaluation = dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du projet + dispositif de suivi de l'évolution du territoire.

- **Finalité** = être partagée et débattue afin de nourrir une délibération collective sur les ajustements et correctifs à apporter => forum analogue à une JAP
- **2 rendez-vous:**
 - mi-parcours,
 - puis avant le renouvellement de la charte

Une stratégie construite autour d'un arbre d'objectifs/ 29 fiches mesures

VOCATIONS/AMBITIONS	ORIENTAT*/OBJECTIFS STRATEGIQUES	MESURES/OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Le Médoc, presque évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles	1.1 Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux	<p>1.1.1 Etablir un réseau d'acteurs destiné à approfondir et partager la connaissance et les pratiques de gestion des milieux remarquables et ordinaires</p> <p>1.1.2 S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau</p> <p>1.1.3 Anticiper et prévoir les adaptations aux risques naturels et anthropiques</p>
	1.2 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains	<p>1.2.1 Assurer l'avenir d'un massif forestier multifonctionnel</p> <p>1.2.2 Veiller au maintien des espaces emblématiques entretenus par l'activité agricole, viticole et sylvicole</p> <p>1.2.3 Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles</p> <p>1.2.4 Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales</p>
	1.3 Favoriser la transition énergétique	<p>1.3.1 Élaborer une stratégie territoriale de développement raisonné des ENR</p> <p>1.3.2 Dispenser une éducation et une pratique à la sobriété énergétique</p>
2. Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor	2.1 Cultiver l'initiative économique locale	<p>2.1.1 Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire</p> <p>2.1.2 Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles</p>
	2.2 Inciter au développement d'un système alimentaire local	<p>2.2.1 Déployer un archipel de terres agricoles à vocation vivrière</p> <p>2.2.2 Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarité villes-campagnes</p>
	2.3 Renforcer les solidarités sociales	<p>2.3.1 Développer une culture de la mobilité</p> <p>2.3.2 Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé</p>
	2.4 Enrichir la culture médocaine	<p>2.4.1 Faire de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire, créateur de richesses humaines et économiques</p> <p>2.4.2 Construire et renforcer le lien social par des solidarités de proximité et intergénérationnelles</p> <p>2.4.3 Développer les échanges entre habitants, nouveaux arrivants et résidents temporaires</p>
3. Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole	3.1 Conduire une évolution sobre de l'utilisation de l'espace	<p>3.1.1 Prendre en compte les continuités écologiques et veiller à un équilibre entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbanisation</p> <p>3.1.2 Veiller à la qualité et à la vocation des espaces de transition</p> <p>3.1.3 Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux</p>
	3.2 Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques	<p>3.2.1 Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain</p> <p>3.2.2 Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacements</p> <p>3.2.3 Renforcer la coopération stratégique avec le Grand Port Maritime de Bordeaux</p>
	3.3 Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente	<p>3.3.1 Faire émerger la destination Médoc par la coordination des offres locales et l'affirmation d'un socle d'image commun</p> <p>3.3.2 Conforter une offre de tourisme de nature respectueuse des milieux et de leurs activités (éco-tourisme, valorisation des patrimoines par l'itinérance/randonnée)</p> <p>3.3.3 Développer une offre <u>oenotouristique</u> en lien avec l'offre de nature</p> <p>3.3.4 Accompagner les mutations du tourisme littoral</p>

La partie II présente le contenu du projet sous forme de fiches par objectifs opérationnels

références	Vocation :	N°
	Objectif stratégique :	
	Objectif opérationnel :	
Contexte	MESURES ET DISPOSITIONS	
Le rôle du syndicat mixte	<p>LES PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS SOUMISES AUX SIGNATAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat, • La Région • Le Département • les EPCI et les Communes 	
EXEMPLES D' ACTIONS	PARTENAIRES	
	RÉFÉRENCES AU PLAN DU PARC	

Vocations	Orientations	Mesures
<p><i>Le Médoc, presque île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles</i></p>	<p>11- Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux</p>	<p>111- Etablir un réseau d'acteurs destiné à approfondir et partager la connaissance et les pratiques de gestion des milieux remarquables et ordinaires</p> <p>112- S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau</p> <p>113- Anticiper et prévoir les adaptations aux risques naturels et anthropiques</p>
	<p>12- Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains</p>	<p>121- Assurer l'avenir d'un massif forestier multifonctionnel</p> <p>122- Veiller au maintien des espaces emblématiques entretenus par l'activité agricole, viticole et sylvicole</p> <p>123- Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles</p> <p>124- Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales</p>
	<p>13- Favoriser la transition énergétique</p>	<p>131- Dispenser une éducation et une pratique à la sobriété énergétique</p> <p>132- Élaborer une stratégie territoriale de développement raisonné des ENR</p>

Vocations	Orientations	Mesures
<p><i>Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor</i></p>	<p>21- Cultiver l'initiative économique locale</p>	<p>211- Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire</p> <p>212-Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles</p>
	<p>22- Inciter au développement d'un système alimentaire local</p>	<p>221- Déployer un archipel de terres agricoles à vocation vivrière</p> <p>222- Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarité villes-campagnes</p>
	<p>23- Renforcer les solidarités sociales</p>	<p>231- Développer une culture de la mobilité choisie</p> <p>232- Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé</p>
	<p>24- Enrichir la culture médocaine</p>	<p>241- Faire de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire, créateur de richesses humaines et économiques</p> <p>242- Construire et renforcer le lien social par des solidarités de proximité et intergénérationnelles</p> <p>243- Développer les échanges entre habitants, nouveaux arrivants et résidents temporaires</p>

Vocations	Orientations	Mesures
<i>Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole</i>	31- Conduire une évolution sobre de l'utilisation de l'espace	311- Prendre en compte les continuités écologiques et veiller à un équilibre entre espaces agricoles, naturels, forestiers et urbanisation 312- Veiller à la qualité et à la vocation des espaces de transition 313- Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux
	32- Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques	321- Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain 322- Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacements 323- Renforcer la coopération stratégique avec le Grand Port Maritime de Bordeaux
	33- Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente	331- Faire émerger la destination Médoc par la coordination des offres locales et l'affirmation d'un socle d'image commun 332- Conforter une offre de tourisme de nature respectueuse des milieux et de leurs activités (éco-tourisme, valorisation des patrimoines par l'itinérance/randonnée) 333- Développer une offre oenotouristique en lien avec l'offre de nature 334- Accompagner les mutations du tourisme littoral

IV. LA STRATÉGIE TERRITORIALE

2. La Charte comme Agenda 21 territorial

L'ingénierie dont disposera le Syndicat Mixte apportera son concours aux Communes et Communautés de Communes désireuses de décliner ce projet de territoire à travers leur propre Agenda 21

Un tableau de correspondance entre la charte et le cadre de référence A 21 sur:

- **Les 5 finalités du cadre de référence:**
 - La lutte contre le changement climatique**
 - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**
 - L'épanouissement des êtres humains**
 - Le développement de modes de production et de consommation responsables**

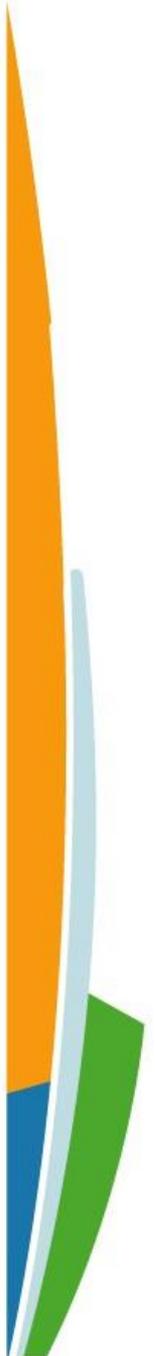
Un tableau de correspondance entre la charte et le cadre de référence A 21 sur:

- Les 5 déterminants:

- La participation**
- L'organisation du pilotage**
- La transversalité**
- L'évaluation**
- La stratégie d'amélioration continue**



4 | Un diagnostic de territoire



4 | Un diagnostic de territoire

4.1 | Qu'est-ce qu'un diagnostic territorial ?

4.1 | Qu'est-ce qu'un diagnostic territorial ?

- ✓ Document **indispensable** dans toute approche territoriale et **préalable** à l'élaboration d'un projet, d'un plan ou d'un programme

D'après le Code de l'urbanisme : Article L 123-1

- ✓ Etabli au regard des prévisions économiques et démographiques
- ✓ Précise les besoins répertoriés en matière de :
 - Développement économique ;
 - Aménagement de l'espace ;
 - Environnement ;
 - Equilibre social de l'habitat ;
 - Transports ;
 - Equipements et services.

- ✓ Photographie à un **instant t** → un **Etat des lieux** (=une **référence**) de la situation de la commune
- ✓ **Faire un bilan général** qui prend en compte les spécificités du territoire avec ses points forts et ses points faibles

4.1 | Qu'est-ce qu'un diagnostic territorial ?

Diagnostic = Outil

Aide à la décision

→ Hiérarchiser les priorités

De mobilisation et de participation citoyenne

→ Il débouche sur la construction d'un projet commun

De travail et de méthode

→ Support pour accompagner toute démarche de projet

Un diagnostic est dynamique

→ Jamais terminé

→ Mis à jour

→ Plus on connaît son territoire, plus on est à même de mettre en œuvre un projet qu'il lui soit adapté

4.1 | Qu'est-ce qu'un diagnostic territorial ?

Liens avec le PLU et l'Agenda 21

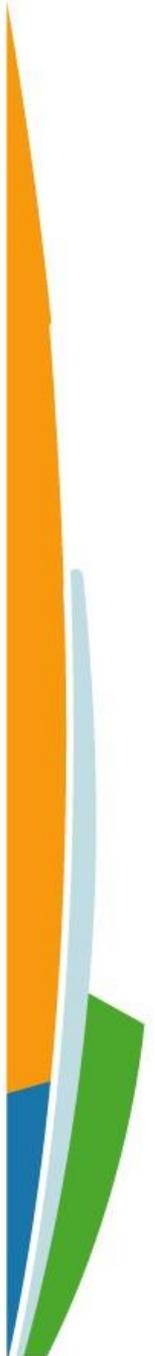
Le diagnostic intervient dans des projets comme l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'Agenda 21

PLU	Agenda 21
Il comporte plusieurs documents dont un rapport de présentation qui s'appuie sur le diagnostic territorial	La démarche Agenda 21 s'appuie sur le diagnostic territorial

2 démarches complémentaires

- Même objectif de développement durable
- Même objectif de concertation
- Même approche transversale
- Même processus d'élaboration

Certains thèmes sont à traiter obligatoirement dans le cadre du PLU mais la liste peut-être complétée par d'autres thèmes pour la démarche Agenda 21



4 | Un diagnostic de territoire

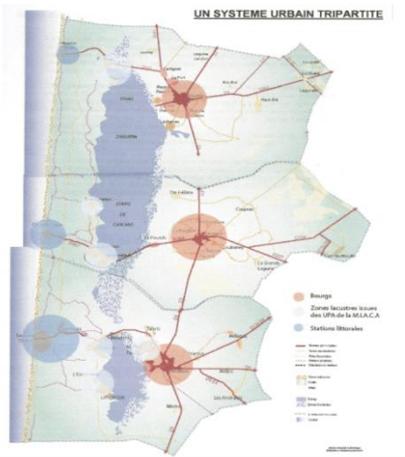
4.2 | Les grands thèmes du diagnostic

4.2 | Les grands thèmes du diagnostic

2 grandes parties

Diagnostic territorial

Etat initial de l'environnement



4.2 | Les grands thèmes du diagnostic

Partie 1 : Diagnostic territorial

- 1) Situation **géographique** et **administrative** de la commune
- 2) Synthèse historique de l'évolution de la commune
- 3) Analyse **démographique** et **sociale**
- 4) L'**habitat**
- 5) Analyse **urbaine**
- 6) Activités **économiques**
- 7) **Voirie, Equipements** d'infrastructure et **Déplacements**
- 8) **Equipements** et **services**
- 9) Réseaux d'eau **potable** et **d'assainissement**, Collecte et traitement des **déchets**



Synthèse et enjeux
Données et chiffres clés



4.2 | Les grands thèmes du diagnostic

Partie 2 : Etat initial de l'environnement

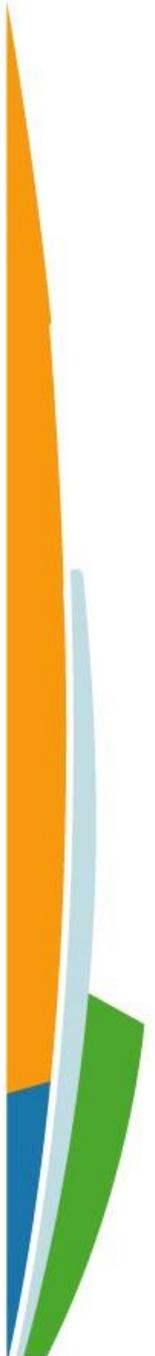
- 1) L'environnement **physique**
- 2) L'environnement **biologique**
- 3) Les ressources **naturelles**
- 4) Le **paysage** canaulais
- 5) La loi **Littorale**
- 6) Les **nuisances** et **risques** de **pollution**
- 7) Les risques **majeurs**



4.2 | Les grands thèmes du diagnostic

Sources





4 | Un diagnostic de territoire

4.3 | Quelques exemples

4.3 | Quelques exemples

Situation géographique et administrative de Lacanau

Lacanau...



- ✓ Une commune intégrée dans des **périmètres administratifs** : CdC des Lacs Médocains, Canton du Sud Médoc, Pays Médoc
- ✓ Une commune liée aux **territoires environnants** :
 - Aire sous influence de **l'agglomération bordelaise**
Concentration des emplois
 - Aire en relation avec le **Bassin d'Arcachon**
Arès = pôle de santé

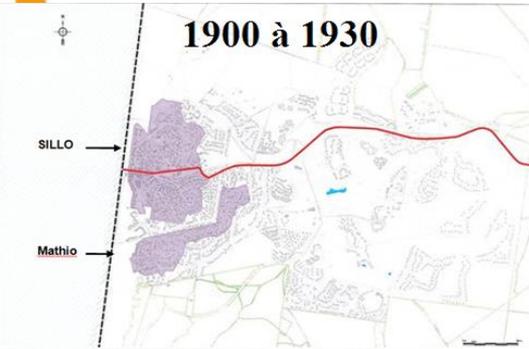
Bassin
d'Arcachon



Agglomération
bordelaise

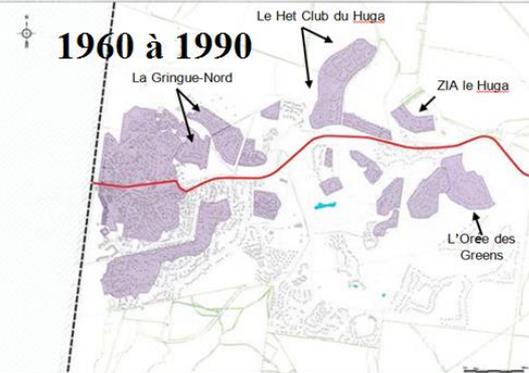
4.3 | Quelques exemples

Analyse des espaces urbains

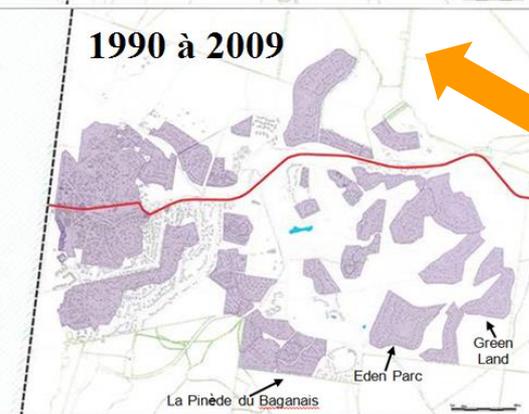


- ✓ Evolution de la **tâche urbaine** depuis les années 1900
 - Urbanisation de Lacanau Ville vers l'Ouest
 - Urbanisation de Lacanau Océan vers l'Est

Conséquence : rapprochement de ces deux entités



- ✓ Evolution par **quartiers** et avec la **morphologie urbaine**
Lacanau Ville, Abords Nord et Ouest du lac, Lacanau Océan



LACANAU OCEAN

- 1900-1930 : Ecllosion de la station balnéaire
- 1960-1990 : Développement de la station par l'Est
- 1990-2009 : Urbanisation au Sud-Est

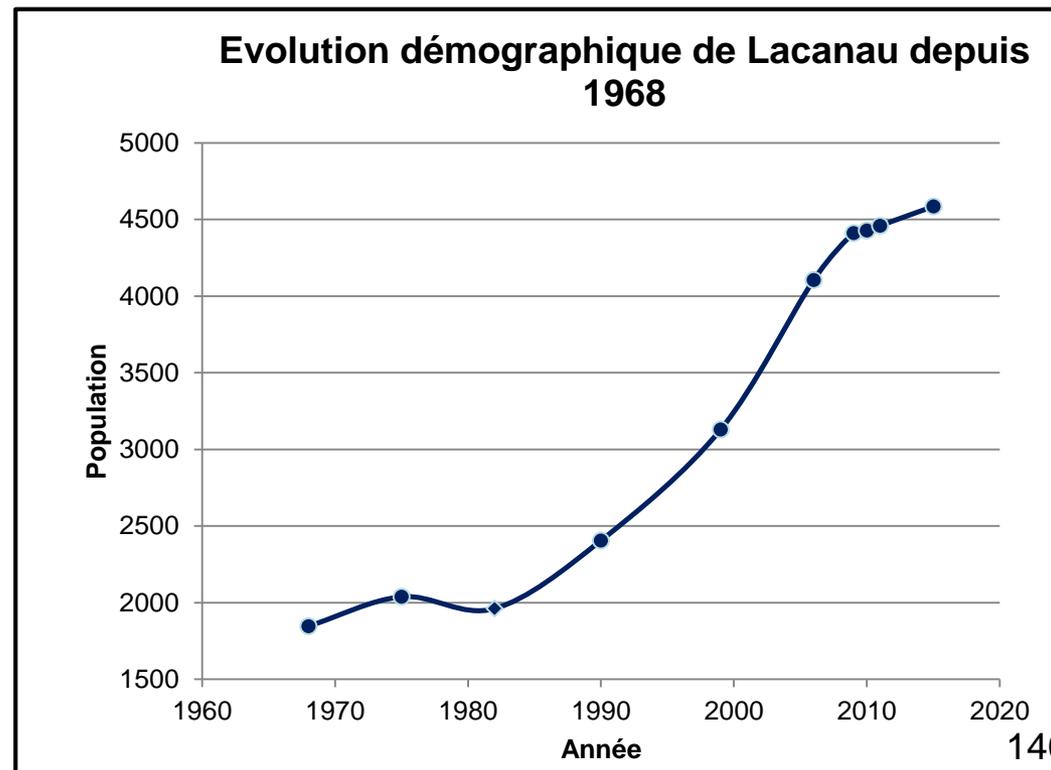
4.3 | Quelques exemples

Un territoire attractif en évolution

Les évolutions démographiques

- ✓ Lacanau croît **plus fortement** que les autres communes de la CdC des Lacs médocains
- ✓ Depuis 1968 : la population est passée de 1846 à **4585 habitants** en 2015

- + 150% de population supplémentaire depuis 1968
- Croissance de 3% par an
- Perspective d'évolution : entre 7000 et 7500 habitants d'ici 2025/2030



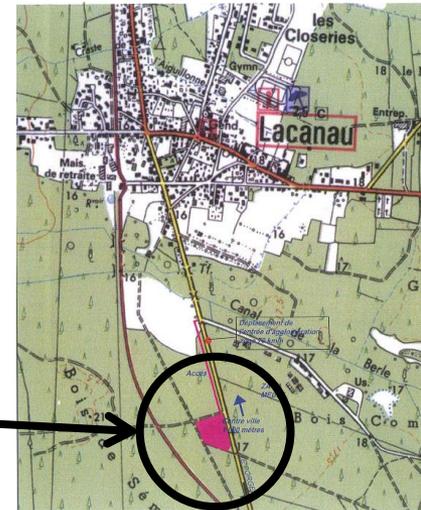
4.3 | Quelques exemples

Un territoire attractif en évolution

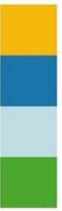
- ✓ **Le vieillissement de la population** à Lacanau
 - Population en moyenne plus âgée : 31% des canaulais ont plus de 60 ans
 - Surreprésentation des retraités dans les catégories socio-professionnelles
- ✓ Une **croissance des ménages** supérieure à la croissance démographique

Une forte progression du nombre de logement

- ✓ Nombre de logement multiplié par 4 depuis 1968
Près de 9000 logements en 2012
- ✓ 2012 : **résidences secondaires** = 75% du parc de logement
- ✓ Création d'une **aire d'accueil saisonnière des gens du voyage**
 - ➔ Route du Porge



4.3 | Quelques exemples



Les activités économiques

Les secteurs d'activité

3 filières principales sur le territoire de la CdC des Lacs Médocains

Agriculture- Forêt

Nombre d'exploitation

à Lacanau :

- 1988 : 21
- 2010 : 3



Commerces et services

- 188 services
- 87 commerces



Source : www.lacanauocean.com

Tourisme

- Près de 40 000 habitants en période estivale
- 24 600 lits (Médoc Océan)



Source : www.lacanauocean.com

4.3 | Quelques exemples



Les activités économiques

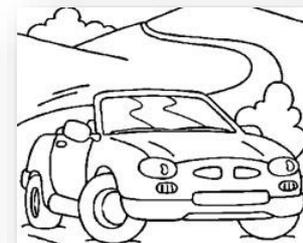
La situation économique locale

- ✓ Les actifs : Evolution positive de la part des actifs à Lacanau avec plus de 2000 actifs en 2012

- ✓ Les emplois : + 40% d'emplois supplémentaires entre 1999 et 2012

- ✓ Les établissements : Plus de 1100 établissements en 2012 dont 74% dans les secteurs d'activités « **Commerces, Transports et services** »

- ✓ Déplacements domicile-travail : A l'échelle de la CdC des Lacs Médocains
 - 64% des actifs travaillent dans l'agglomération bordelaise
 - 35% dans le reste du Médoc



4.3 | Quelques exemples

Voirie et déplacements

- ✓ Un réseau routier à l'écart des axes majeurs
- ✓ Un axe Nord-Sud permettant les relations intercommunales
- ✓ Flux important sur la RD6 en période estivale
- ✓ Nouveau schéma de stationnement payant (sur une partie du centre de Lacanau Océan)



TARIFS 2015
Payant 7 jours sur 7 de 9h à 20h

12 juin - 13 sept	14 sept - 31 oct	1 nov - 31 mars
1.20 €/heure *	1.00 €/heure *	Gratuit
1.50 €/heure *	1.30 €/heure **	Gratuit
1.80 €/heure **	1.60 €/heure **	Gratuit

* Forfait pour 5 heures consécutives : 5 € - Forfait journée : 7 €
** Limité à 2 heures

4.3 | Quelques exemples

Equipements

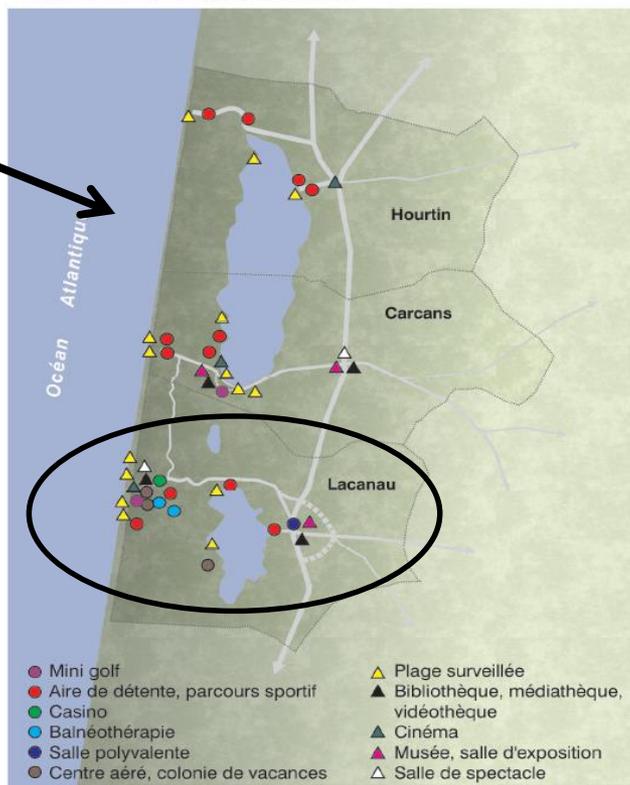


- ✓ **Les équipements sociaux et médicaux :**
Offre la plus structurée au sein de la CdC des Lacs Médocains en termes d'équipements sociaux et médicaux
- ✓ **Les équipements scolaires et d'enseignements :** 2 écoles maternelles et primaires et 1 collège à Lacanau

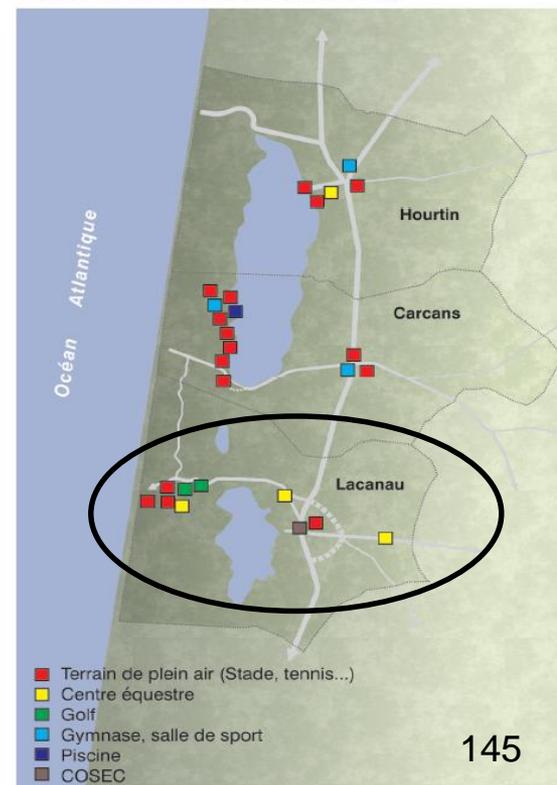
- ✓ **Les équipements sportifs et de loisirs** (golf, casino...)

- ✓ **Les équipements d'accueil touristique** avec des hébergements marchands et des plages surveillées

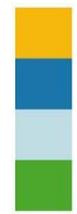
Services et équipements de loisirs



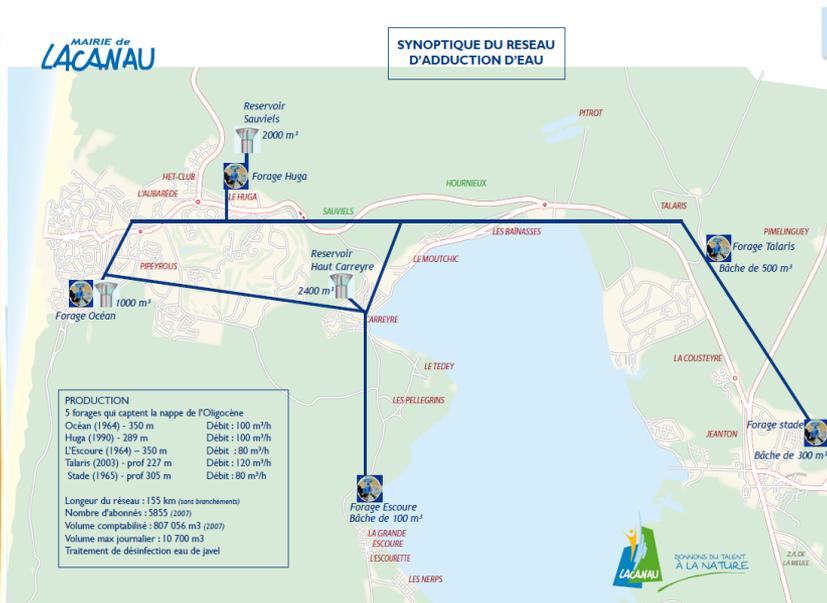
Equipements sportifs (hors nautisme)



4.3 | Quelques exemples



Réseau d'eau potable



- ✓ 5 forages
- ✓ Réseau de 155km de long
- ✓ Eau de bonne qualité

Réseau d'assainissement



✓ Eaux usées

Station d'épuration « *Pellegrins* »

✓ Eaux pluviales

Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales

Collecte des déchets

4.3 | Quelques exemples

Environnement physique

- ✓ Description des 3 grands **milieux naturels**



Plage et dune



Espaces boisés



Milieux lacustres

- ✓ **Climat** de Lacanau

- ✓ **Hydrologie**

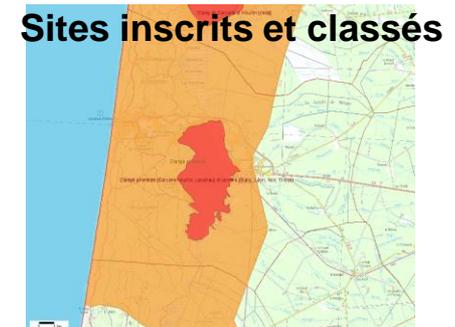
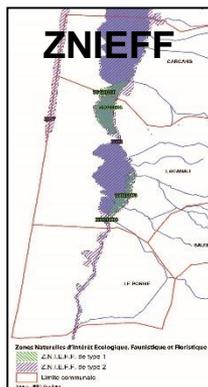
- Délimitation des bassins versants
- Réseau hydrographique : lac, crastes, fossés, cours d'eau, zones humides

4.3 | Quelques exemples

Environnement biologique

Lacanau est caractérisée par de nombreux zonages...

- ✓ Des zones humides prioritaires établies par le SAGE des Lacs médocains
- ✓ Des inventaires écologiques de type ZNIEFF et ZICO
- ✓ Des zonages règlementaires, permettant de protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune
 - Réserve Naturelle Nationale : Etang de Cousseau
 - Sites inscrits et classés
 - Réserve Biologique Dirigée de Virevieille, Vignotte et Batejin
 - Sites Natura 2000



Les prochaines étapes

Objectifs



Mise en application de la méthodologie retenue

